CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°986 SEANCE DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

M. Karl Olive, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Pierre Bédier. Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Xavier Caris, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville. Olivier de La Faire. Clarisse Demont. Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Élisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Élodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés: Catherine Arenou (pouvoir à Clarisse Demont), Hélène Brioix-Feuchet (pouvoir à Jean-François Raynal), Guy Muller (pouvoir à Pierre Bédier).

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRÉSIDENT – Nous accueillons les élèves de 3ème du collège Hoche de Versailles et qui seront ensuite reçus par Claire Chagnaud-Forain et Olivier de La Faire.

Plusieurs documents vous sont remis sur table : une note d'information sur la mise à disposition de la S.E.M.O.P. de personnel, une convention de mise à disposition d'une équipe médicale du département des Yvelines auprès du département des Hauts-de-Seine, le guide Confluence (référencement de l'ensemble de l'encadrement supérieur des services du Département), un guide sur la coopération décentralisée, des documents sur les contrats de territoire pour lesquels je félicite la capacité de synthèse et de présentation des services, et enfin une confirmation de la bonne note financière du Département, qui sera annoncée par le rapporteur général du budget Laurent Richard à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Adoption des comptes rendus analytiques n° 983 du 29 juin 2018, n° 984 du 28 septembre 2018, et n° 985 du 23 novembre 2018

Les comptes rendus analytiques n°983 du 29 juin 2018, n°984 du 28 septembre 2018, et n°985 du 23 novembre 2018 sont adoptés.

Rapport annuel sur la situation du département en matière de développement durable (communication de Monsieur le Président du Conseil départemental)

M. LE PRÉSIDENT – Ce rapport est sur votre I-Pad et montre que le Conseil départemental est à la page en matière de développement durable.

Tenue du débat d'orientations budgétaires 2019

Laurent RICHARD, *rapporteur* – L'examen du rapport sur le débat d'orientation budgétaire est une aide à la décision budgétaire que nous devrons prendre à la fin du mois de janvier 2019. Il permet de situer le contexte national et local et de voir les contraintes qui sont les nôtres, en même temps que nos objectifs volontaristes pour 2019, 2020 et 2021.

2019 est-elle une année de transition avant une réforme fiscale d'envergure ? L'année 2019 sera sereine, car le Département est en très bonne santé financière. La réforme fiscale d'envergure qui s'annonce pourra toutefois obérer certains de nos objectifs et de nos prévisions pour les exercices 2020 et 2021.

Contexte national

Voici trois semaines, les données macro-économiques présentaient un scénario stable retenu par l'État. Les récents événements ne devraient pas apporter de variations significatives. La croissance du PIB, initialement estimée par l'I.N.S.E.E. à + 1,7 %, passerait à + 1,5 %. La croissance de la consommation s'établirait à + 1,3 %. L'inflation serait en baisse passant de + 1,6 % en 2018 à + 1,3 % en 2019. La croissance de la demande extérieure est estimée à + 3,6 % et une stabilisation à 1,8 % des taux d'intérêt à moyen terme est attendue.

Ces prévisions sont partagées par divers organismes de prévisions, avec quelques inconnues : le Brexit, les relations États-Unis/Chine et États-Unis/Russie et la crise politique actuelle française.

Le projet de loi de finances 2019 prévoit une relative stabilité de la dotation globale de fonctionnement hauteur de 19,8 millions d'euros en 2019 20,3 millions d'euros en 2018). Elle reste toujours très faible et le Département des Yvelines est toujours contributeur : il reçoit moins que ce qu'il donne. Le projet de loi de finance 2019 prévoit également une légère hausse des prélèvements de péréquation obligatoire rapport à 2018 (51,4 millions d'euros en 2019 49,8 millions d'euros en 2018). Au total, le Département sera contributeur net à hauteur de 31,9 millions d'euros en 2019.

La loi de programmation des finances publiques (L.P.F.P.), prévoit une limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Le Département a refusé de signer ce contrat, qui contraint les grosses collectivités (ayant un budget supérieur à 300 millions d'euros) à limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à + 1,2 % assortie de sanctions en cas de non-respect. Nous ne l'avons pas signé, d'une part car la collectivité porte déjà d'importants efforts notamment en termes de capacité de désendettement et d'autre part, car il est indispensable d'investir dans les territoires et de faire appel à un niveau raisonnable de dettes pour respecter les objectifs d'attractivité du territoire. Enfin, le pilotage de la réforme n'a pas permis le dialogue.

Le département des Yvelines s'engage néanmoins à respecter la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, comme à son habitude. Il est parmi les départements de France dont les dépenses de fonctionnement sont les plus basses et les mieux maîtrisées. En matière d'endettement, les Yvelines respectent largement le critère de l'Etat consistant à avoir une capacité de désendettement de 10 ans maximum, car elle sera au plus de 5 ans en 2021.

L'État veut nous contraindre à réduire nos dettes selon certains critères, alors que les collectivités locales ne représentent que 9 % de la dette publique et que l'État en représente 81 %. L'État continue à augmenter sa dette au fil des ans.

Quels sont les premiers impacts identifiés dans les réformes à venir ?

- La perte possible de la T.F.P.B. (taxe foncière), le seul impôt sur lequel le Conseil départemental a encore la main, car il décide de son taux, voire de la C.V.A.E. qui serait remplacée par une part de C.S.G. ou de T.V.A.) qui serai(en)t transférée(s) aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation. Pour les départements, cela aurait pour effet de perdre une part de la dynamique fiscale (10 %), car les bases de taxe foncière évoluent de manière plus dynamique que n'évolueraient les bases de T.V.A. ou de C.S.G.;
- La perte des compensations d'aide sociale, avec une remontée du R.S.A. au niveau national via la création d'un revenu universel d'activité, ce qui ferait perdre des compensations au département et pourrait le rendre déficitaire par rapport à la situation actuelle ;
- Enfin, la hausse du fonds de péréquation D.M.T.O. au titre du fonds de solidarité départementale dès 2019 de +8 millions d'euros pour le département des Yvelines.

Contexte local

La création de la S.E.M.O.P. « C'Midy » a pour conséquence d'enregistrer la dépense de restauration dans les collèges d'une manière différente. Le Département doit aujourd'hui donner une subvention d'exploitation à la S.E.M.O.P. alors qu'il versait des subventions d'équilibre aux collèges. Ce qui entraîne une hausse artificielle des dépenses brutes de fonctionnement de 36,3 millions d'euros. Elle est artificielle, car on trouve en face une baisse de dépenses de personnel de 7,3 millions d'euros et un remboursement de 20,4 millions d'euros de mise à disposition de personnel par la

S.E.M.O.P. Nous créons cependant artificiellement une augmentation de 3,6 %, alors que la sanction s'applique au-delà de 1,2 %. La réelle augmentation de coût liée à la mise en place de ce nouveau système de restauration est de 6 millions d'euros. Ces 6 millions d'euros traduisent la volonté du Département d'augmenter la qualité des repas, de mieux aider les familles par des tarifs plus attractifs et surtout plus solidaires et d'améliorer la prise en charge de nouveaux outils de gestion de réservation. Nous pensons qu'il sera possible de faire admettre ce retraitement à l'État (qui se traduit par une augmentation des frais de fonctionnement de 0,3 %).

Les sept départements franciliens ont décidé de créer un fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (F.S.2.I.), auquel les Yvelines contribueraient à hauteur de 27 millions d'euros par an (sur un total de 150 millions d'euros). Chacun contribue selon ses moyens, sur la base de critères objectifs. Les Hauts-de-Seine sont le plus gros contributeur, suivis des Yvelines. Ce fonds vise à répondre à des choix d'investissements d'intérêt interdépartemental. Les départements co-investiront sur des investissements présentant un réel intérêt pour les différents départements franciliens.

En parallèle, les départements franciliens ont demandé au gouvernement d'augmenter les montants du Fonds de solidarité départemental de la Région Ile-de-France (FSDRIF), qui passera pour les Yvelines de 2,4 millions d'euros à 6,8 millions d'euros.

Une situation financière saine et solide pour les années 2020-2021

Les hypothèses retenues pour le budget de fonctionnement 2019 sont les suivantes :

- Une baisse des recettes de 28,2 millions d'euros (hors recettes C'Midy de 22,5 millions d'euros) soit 2,4 % avec notamment une diminution des produits fiscaux de 20,8 millions d'euros liée à : une baisse des 35 millions d'euros des D.M.T.O., une hausse des produits de la T.F.T.B. de + 6,7 millions d'euros par un effet base (le taux de taxe foncière restera stable à 12,58 %) et une hausse de 7,5 millions d'euros de C.V.A.E. (si cet élément est positif, le Département est globalement en perte de 35 millions d'euros sur sa dynamique fiscale, car ils sont transférés vers la Région).
- Une légère augmentation des dépenses de 3,1 millions d'euros (hors dépenses C'Midy de 29 millions d'euros) soit +0,3 %: hausse du R.S.A. de 4,5 millions d'euros (+4,5 % de bénéficiaires supplémentaires en 2018); très légère hausse de l'A.P.A. de +0,8 million d'euros, hausse de la P.C.H. de +1,4 million d'euros et enfin une baisse de la masse salariale de 1,2 million d'euros (fruit des mouvements de réorganisation des services menés depuis plusieurs années).

La limite d'évolution des dépenses de fonctionnement à + 1,2 % sera respectée par le Département, après retraitement du périmètre C'Midy.

Les nouvelles consignes de présentation du D.O.B. obligent les collectivités à intégrer une prospective à trois ans. Les hypothèses retenues pour le budget de fonctionnement 2020-2021 sont les suivantes :

- Pour les recettes : une baisse des produits fiscaux liée à une diminution des D.M.T.O. de 20 millions d'euros par an (dynamique immobilière moins soutenue) et à une évolution des produits de T.F.P.B. basée sur l'inflation sans modification de taux et une hausse de la C.V.A.E. estimée à + 2 % par an ; une stabilité des dotations de l'État à 35,5 millions d'euros et une hausse des produits de gestion basée sur l'inflation.
- Pour les dépenses : une stabilité des charges à caractère général ; une hausse limitée à 1 % par an de la masse salariale ; une augmentation des dépenses d'aide sociale de + 2% par an ; une péréquation à niveau constant et enfin une hausse des frais financiers en lien avec la projection d'endettement (avec une hypothèse de légère hausse des taux).

Là encore pour cette période, la limite d'évolution des dépenses de fonctionnement à + 1,2 % sera respectée par le Département, après retraitement du périmètre C'Midy.

La capacité d'autofinancement du Département est préservée : l'épargne brute est préservée à un niveau supérieur à celui de 2014. Le calcul de la couverture de la dotation aux amortissements nette permet de vérifier si cette capacité d'autofinancement est suffisante en valeur absolue. C'est bien le cas, avec 1,6 en 2019, 1,7 en 2020 et 1,2 en 2021.

Les principaux projets d'investissements 2019 sont, par ordre décroissant :

- Mobilités: 98,7 millions d'euros, dont 40 millions d'euros pour Éole et 35 millions d'euros pour la modernisation des routes;
- Développement du territoire : 79,5 millions d'euros ;
- Collèges : 60,5 millions d'euros ;
- Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement : 27 millions d'euros ;
- Système d'information : 12 millions d'euros ;
- Foyer d'accueil médicalisé (F.A.M.) de Bécheville : 9,5 millions d'euros ;
- Soutien aux équipements sportifs communaux : 3,5 millions d'euros.

Les hypothèses retenues en matière d'investissement pour les années 2019-2021 sont les suivantes :

- Pour les recettes : des subventions de la région proportionnelles à la réalisation du P.P.I., une stabilité du F.C.T.V.A., un volume important de cessions (30 millions d'euros en 2019 et 50 millions d'euros en 2020). Pour 2019, on peut citer les cessions du foyer Carpentier (7,5 millions d'euros), de la Maison de l'enfance du Pecq (7 millions d'euros), de la rue Fontenay (5 millions d'euros) et pour 2020 la cession de la rue Saint-Charles (28 millions d'euros) et les bâtiments Mermoz (15 millions d'euros) en 2020 ;
- Pour les dépenses : le P.P.I. 2019-2020 a été ajusté en tenant compte de l'analyse rétrospective, du rythme de liquidation des projets et des niveaux d'avancement des opérations. Un taux de réalisation de 77 % a ainsi été appliqué au niveau du P.P.I. actuel, afin de le présenter sous une vision de prévision de fin d'année (P.F.A. et non plus en prévision de début d'année).

Le Département compte poursuivre en 2019-2021 sa politique d'investissement ambitieuse avec un niveau d'investissement global de 1,1 milliard d'euros avec une moyenne de 286 millions d'euros d'investissement net par an (367 millions d'euros de dépenses réelles d'investissement – 81 millions d'euros de recettes réelles d'investissement). Les dépenses réelles d'investissements ont représenté 290 millions d'euros en 2018, 325 millions d'euros en 2019, 370 millions d'euros en 2020 et 407 millions d'euros en 2021. Cette évolution est intéressante à comparer à celle des autres départements d'Ile-de-France et traduit les efforts consentis par le Département pour maintenir son attractivité économique.

Maîtrise de l'endettement sur la période 2019-2021

Le maintien d'un niveau d'épargne élevé permet de limiter le recours à l'emprunt pour financer un programme d'investissement soutenu. L'encours de la dette, actuellement à 370 millions d'euros, atteindrait 559 millions d'euros en 2021 (458 millions d'euros en 2019 et 513 millions d'euros en 2020). Cette hausse était anticipée. L'épargne brute s'avère parfaitement soutenue, ce qui permet d'avoir une bonne capacité de désendettement, qui est le ratio phare de la santé financière d'une collectivité : ce ratio était de 1,3 an en 2017, sera de 1,7 an en 2018, de 2,5 ans en 2019 et en 2020 et de 4 ans en 2021. L'État demande aux collectivités importantes de ne pas dépasser 10 ans. Les Yvelines avaient pris l'engagement d'être à 5 ans maximum en 2021.

Conclusions

On peut saluer la bonne santé financière des Yvelines. Par rapport aux autres départements d'Île-de-France, les principaux indicateurs de performance des Yvelines sont bien situés (statistiques datant de 2017) :

- Les dépenses de fonctionnement par habitant sont de 671 euros en moyenne sur les Yvelines versus 916 euros en Ile-de-France. Les Yvelines restent le département de France où les dépenses de fonctionnement par habitant sont les plus basses;
- Les dépenses de personnel par habitant sont de 126 euros dans les Yvelines versus 177 euros en Ile-de-France ;
- Les dépenses d'investissement par habitant sont de 206 euros dans les Yvelines versus 152 euros en Ile-de-France.

Le taux d'épargne brute reste très soutenu, ainsi que le niveau d'investissement. Le taux de financement par l'endettement est largement inférieur à 50 % et ne sera qu'à 25 % en 2021.

L'audit de Standards &Poor's réalisé au mois de décembre 2018 a confirmé la note AA (la meilleure qu'une collectivité locale puisse obtenir).

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie et j'ouvre le débat.

Yves VANDEWALLE - Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le budget est un moment de vérité, un moment où se concrétisent les choix politiques de notre Assemblée.

Des choix que nous devons faire dans un contexte très particulier : le ras-le-bol fiscal. Un ras-le-bol qui n'a rien d'étonnant puisque les prélèvements obligatoires sont en France les plus élevés des pays de l'O.C.D.E.

Les gouvernements et donc l'Etat en sont les tout premiers responsables, mais les collectivités territoriales ont aussi leur part de responsabilité avec, dans les Yvelines, une augmentation de 70,2 % de la taxe foncière entre 2015 et 2018.

Il faut bien en mesurer les conséquences pour comprendre la colère de nos concitoyens : dans mon canton, une femme seule avec une petite retraite a vu sa taxe foncière augmenter de 483 euros en trois ans.

C'est pourquoi nous devons inverser cette tendance et contribuer à la réduction des prélèvements obligatoires pour redonner du pouvoir d'achat aux Yvelinois.

Nous en avons les moyens avec une épargne nette de 157,9 millions d'euros.

Le 16 novembre dernier, en réunion de groupe, vous nous avez dit, Monsieur le Président, et je vous cite : « on peut rendre 50 millions d'euros sans problème ». Vous l'avez redit publiquement lors de l'inauguration des nouveaux locaux d'Ingéniery vendredi dernier en expliquant qu'il est possible de réduire le taux de la taxe foncière de « 2 points » soit 52,6 millions d'euros si je me réfère à 2018.

Eh bien, je suis bien d'accord avec vous ! Faisons-le et réduisons le taux de la taxe foncière pour 2019 de 12,58 % à 10,58 %, au lieu de prélever encore 6,7 millions d'euros supplémentaires !

Ce choix politique s'impose à nous pour plusieurs raisons :

1) J'ai déjà évoqué le poids des prélèvements obligatoires qui asphyxient l'économie et la société française. Nous devons contribuer à desserrer ce nœud coulant, car il grève le pouvoir d'achat et il est une des principales causes du chômage de masse qui est responsable de la plupart des maux qui affligent notre pays.

Qui peut affirmer sans rire que l'argent est mieux utilisé par les élus que par les Yvelinois auxquels on confisque du pouvoir d'achat ?

- 2) Ce sera faire preuve de cohérence avec les objectifs nationaux de L.R. dont les élus sont ici largement majoritaires. Faire le contraire, c'est décrédibiliser encore un peu plus la parole politique.
- 3) Enfin, la taxe foncière est une taxe discriminatoire qui pèse principalement sur deux catégories de population : d'une part les classes moyennes puisqu'elle n'est payée que par les propriétaires, une classe moyenne qui porte l'essentiel du poids des impôts et voit son pouvoir d'achat baisser à chaque augmentation d'impôts, et d'autre part les ruraux, puisque les propriétaires y sont proportionnellement plus nombreux qu'en ville.

Malgré ces arguments de bon sens, le budget que vous nous soumettez aujourd'hui accroît encore la pression fiscale, car au lieu de faire des économies vous nous proposez de créer des dépenses nouvelles.

En effet vous nous proposez de créer un nouveau dispositif de péréquation interdépartementale dont notre département sera contributeur net pour 27 millions d'euros qui viendront s'ajouter aux dispositifs obligatoires qui s'élèvent déjà à 51,4 millions d'euros. Preuve s'il en est que notre département est riche puisque vous voulez qu'il vienne en aide aux départements voisins.

Ces 27 millions représentent un point de taxe foncière pour les contribuables. Est-ce vraiment le moment de jouer au Père Noël ? Le moment, peut-être, mais sûrement pas l'opportunité. S'il faut partager la charge de grands projets avec nos voisins, nous savons le faire sans créer cette nouvelle usine à gaz incontrôlable comme le prouve le financement d'Éole ou le tramway T6.

Au final, après avoir justement suggéré une baisse de la taxe foncière, Monsieur le Président, vous refermez la porte en augmentant les dépenses et en développant un nouvel argument fallacieux : il faudrait anticiper la réforme fiscale que prépare le gouvernement dont personne ne connaît l'issue.

Selon vous il vaudrait mieux partir de haut pour obtenir la compensation la plus élevée possible en cas de suppression de la taxe foncière départementale. Avec ce brillant raisonnement, on aurait presque intérêt à l'augmenter...

C'est spéculer sur l'avenir et faire peur. C'est aussi un bon moyen d'arracher une décision en forçant la main des élus comme vous l'avez déjà fait pour la fusion avec le département des Hauts-de-Seine en faisant voter les élus dans l'urgence face à une menace dont on voit aujourd'hui qu'elle était imaginaire...

Derrière l'apparence du bon sens se cache la réalité : la promesse de baisse de la taxe foncière ne sera pas tenue.

On touche ici à l'une des causes de la crise démocratique que traverse notre pays depuis des années : la défiance croissante envers les élus, tous les élus. Nous devrions faire preuve de plus de modestie et arrêter de penser que nous avons toujours raison, car nous avons provisoirement le pouvoir. Ne l'oublions pas, notre assemblée monolithique où les débats sont rares représente mal les Yvelinois et les rendez-vous électoraux approchent.

Philippe BRILLAULT – J'ai toujours le souhait de pouvoir intégrer dans le budget le résultat des années précédentes. Le compte administratif vient en additif du budget supplémentaire. Il serait intéressant de pouvoir avoir sur les tableaux des pages 11 et 12 traduisant les hypothèses retenues sur le fonctionnement, l'appréciation du compte administratif de l'année n-1. Le compte administratif global est la résultante des excédents de fonctionnement et d'investissement. C'est sur ce point que nous pourrions amodier le taux de fiscalité, en ayant bien pris en compte la diminution des produits par des phénomènes précisés par le rapporteur.

Nous sommes tous d'accord avec les propos d'Yves Vandewalle sur le pouvoir d'achat et la fiscalité. On nous présente des diminutions permanentes de la fiscalité directe, mais de nouvelles taxes additionnelles apparaissent chaque semaine. Aujourd'hui, nous sommes victimes de la politique d'abandon de fiscalité générale qui se traduit par la mise en place quotidienne de taxes additionnelles (augmentation de la taxe sur les bureaux, de la T.G.A.P...). Il est nécessaire de regarder ce point. Nous ne pouvons pas critiquer les investissements, dont bénéficient les communes, ni la bonne qualité de la gestion assurée par les services du Département.

Olivier LEBRUN – Le D.O.B. est l'occasion de débattre. On peut voir les choses de manière positive ou négative. Si nous réussissons à maintenir des engagements pris de longue date, à savoir aider les communes du département à s'en sortir autant que possible pour financer leurs investissements et financer les équipements structurants pour le département. Comme le montrent les délibérations soumises au vote aujourd'hui, le Département contribue à investir de manière significative dans les projets importants pour les Yvelinois : une importante délibération pour financer les travaux dans certains collèges, l'installation de maisons médicales qui nécessite un effort significatif du Département alors même qu'elles ne sont pas de sa compétence ni de celle des collectivités. Nous avons subi au cours des années précédentes une diminution drastique de nos recettes émanant de l'État : si nous n'avions pas pris cette mesure, certes impopulaire, de hausse fiscalité, nous ne pourrions pas voter aujourd'hui tous les investissements qui nous sont proposés.

Concernant l'éventuelle rétrocession aux Yvelinois d'une partie de la fiscalité annoncée par le Président, le contexte a évolué, car les réformes dont nous ne connaissons pas la teneur, qui s'annoncent très pénalisantes pour les collectivités comme les nôtres. L'autonomie fiscale des collectivités locales disparaîtra, en dépit de l'article 72 de la Constitution. Nous devons faire preuve de la plus grande prudence au regard de ce qui va se passer. Il sera souhaitable de pouvoir rendre l'argent aux Yvelinois, mais nous ne devons pas nous mettre en difficulté, car dans un à deux ans, personne ne sait ce qui va se passer en 2020. Nous allons tous nous engager dans des campagnes électorales, municipales ou départementales sans savoir ce que nous allons pouvoir faire. J'invite tout un chacun à ne pas faire de promesses qu'ils ne pourront pas tenir et à rester très prudents dans cette période de D.O.B. Soyons positifs et mettons en avant les éléments positifs.

Alexandra ROSETTI – J'entends cet appel à la prudence, mais je pense qu'il faut également entendre ce qu'a dit Yves Vandewalle au regard des problématiques que l'on rencontre actuellement. Il avait été annoncé que le rapprochement des Hauts-de-Seine et des Yvelines permettrait probablement de réduire les impôts : qu'en est-il ? Nous ne semblons pas nous diriger pas vers cela. Il s'agirait d'un geste fort à faire pour les populations. Saint-Quentin-en-Yvelines cherche à réaliser des millions d'économies et la commune est obligée d'impacter le cadre de vie quotidien des populations. Le département doit montrer qu'il est présent dans ce cadre de vie : cela se voit dans la propreté, les espaces verts, la voirie... J'entends beaucoup que le

Département n'est pas présent sur ces problématiques. Si nous ne baissons pas les impôts, les populations ne comprendront pas.

Bertrand COQUARD – Je suis heureux d'assister à un débat d'orientation budgétaire dans lequel chacun peut s'exprimer, contrairement à ce qui a été dit. Il existe différentes manières de voir : on peut rendre la monnaie une fois que les comptes ont été faits, ou attendre d'un élu d'être visionnaire et de prévenir et prévoir. La taxe foncière effectivement porte sur les propriétaires, mais l'action permise par le Département est plus large et bénéficie à tous les Yvelinois. Il faut tenir compte des effets indirects induits par la capacité que nous avons à investir, à soutenir l'emploi... Ce n'est pas avoir un discours d'élu respectable que de pointer qu'il suffirait simplement de réduire les impôts de 2 % pour que tout aille mieux en occultant tous les effets indirects des investissements sur l'emploi, le social... Pour les classes moyennes et les classes défavorisées.

Joséphine KOLLMANNSBERGER – On ne peut pas accuser le Département de ce que vivent les collectivités, qui sont confrontées à des problématiques similaires. À nous aussi, on nous demande de réduire la fiscalité et de donner davantage. Il est compliqué d'avoir un double discours. Je n'accepte pas que l'on dise que nous ne représentons pas les Yvelinois : nous avons été élus par les habitants, en majorité, ce qui n'empêche pas les débats. Par ailleurs, je n'ai pas les mêmes remontées sur le Département : nous avons eu il est vrai des remarques négatives sur l'augmentation de la fiscalité voici quelques années. Si nous sommes nous-mêmes capables de « vendre » tout ce que nous faisons au niveau départemental, les remontées sont plutôt positives. Nous avons fourni des efforts colossaux : nous devons en être conscients et le faire savoir.

Karl OLIVE – Je rappelle que le département des Yvelines est le moins dépensier par habitant de toute la France. Un proverbe dit qu'on ne vit que dans l'oubli et que la mémoire est le pire ennemi du bonheur. Nous avons perdu 90 % de notre D.G.F. entre 2013 et aujourd'hui. En 2013, elle représentait 145 millions d'euros et s'élève aujourd'hui à 13 millions d'euros. Personne ne s'en plaint : nous devons contribuer au désendettement de notre pays. On parle d'impôts injustes pour la taxe foncière : augmentons les impôts « justes » comme la C.S.G., la T.V.A....! Combien de collectivités locales ont eu recours à l'augmentation de la pression fiscale, justement liée à ces baisses de dotation. Certaines n'ont pas pu faire autrement. À Poissy, si le Département ne venait pas s'adosser aux investissements que la ville ne peut pas supporter à elle seule, la ville n'aurait pas le R.E.R. Éole, le tramway, l'attractivité économique de ce territoire... Depuis 2015, plus de 200 millions d'euros ont été consacrés par le Département à l'attractivité et au développement économique de son territoire, alors que ce n'est pas une de ses compétences obligatoires. Comment accueillir des entreprises si le département des Yvelines ne joue pas sa partition? Encore aujourd'hui, de grosses entreprises nationales installées dans le département des Yvelines viennent toquer à la porte du Département, car elles n'ont pas eu ailleurs l'écoute dont elles ont besoin. De grâce, jaugeons ce qu'il faut, mais ne tirons pas sur

l'ambulance. Nous voyons ce qui se passe au sommet de l'État : commençons par balayer chacun devant notre porte.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur Vandewalle, vous me détestez, nous le savons tous. C'est ce qui justifie, malgré vos engagements répétés de quitter cette Assemblée pour faire émerger une nouvelle génération d'élus, que vous restiez là. Vous êtes la quintessence de la crise que nous connaissons. Il y a un « Vandewalle Jaune », comme il y a des « Gilets jaunes » : vous demandez à faire ce que vous dites, mais surtout à ne pas dire ce que vous faites. Entre 2014 et 2017, pendant que le Département augmentait ses dépenses de fonctionnement de 0,1 %, vous avez augmenté celles du Parc naturel régional de Chevreuse de 7,3 %, dont 10 % d'augmentation de frais de personnel. Ce simple chiffre suffit à discréditer vos propos. Il faut être exemplaire avant de vouloir donner des leçons.

Concernant la baisse de fiscalité, la critique de Philippe Brillault est juste. Nous avons un problème que nous aborderons au moment du débat budgétaire lui-même, à savoir un excédent trop important du compte administratif et une consommation insuffisante des crédits. Nous avons constaté des insuffisances, notamment à la Direction de l'immobilier, ce qui m'amènera à prendre des décisions très rudes en 2019. Je vous annonce d'ores et déjà le départ du Directeur de l'immobilier. Il n'est pas le seul responsable et nous nous organiserons de manière très différente. Je le dis à celles et ceux qui sont en contact avec les maires ou qui sont eux-mêmes maires : nos amis élus doivent comprendre que lorsqu'ils signent un contrat avec le Département, ils doivent consommer les crédits. Nous sommes maintenant obligés d'être très sévères dans la négociation de ces contrats. Lorsqu'on nous demande des crédits pour être dépensés dans les deux ou trois ans, mais qu'on ne les consomme pas, cela fait autant d'excédents budgétaires, ce qui rend d'une certaine façon notre budget insincère.

Madame ROSETTI, je n'ai pas bien compris la remarque. Il faudrait que nous dépensions plus et que l'on baisse les impôts, que l'on s'occupe de propreté...

Concernant la fiscalité de la taxe foncière, je vous invite à observer la valeur des biens fonciers dans le département des Yvelines, qui à mon sens augmente. À la base, la taxe foncière est déconnectée de cette valeur. De toute évidence, dans les Yvelines, l'accroissement de la richesse des propriétaires est bien supérieur à celui de la base telle que décidée par l'État. En réalité, l'accroissement de la fiscalité a été largement effacé par celui de la valeur des biens fonciers. Les Yvelines n'ont pas été le seul département à accroître sa fiscalité foncière : la taxe foncière des Yvelines, qui était la troisième est aujourd'hui la sixième. Grâce à la qualité des investissements que nous faisons, nous sommes face à un effacement de l'impact au moment de la vente du bien. Les propriétaires oublient que l'action publique aide à valoriser leur bien. Le prix des biens immobiliers à Mantes-La-Jolie avant 1995 était moitié de ce qu'il est aujourd'hui.

Si la fusion avait eu lieu, il y aurait eu une baisse mécanique. Aujourd'hui, nous fusionnons certains services, mais nous n'avons pas fusionné nos budgets. L'effet mécanique de l'addition de nos deux richesses n'a pas fonctionné.

Je souhaite réaffirmer avec force quelques principes. Les Yvelines vont bien mieux que la France : cela ne durera pas, car on ne peut pas rester à un niveau de prospérité dans un pays qui se porte mal. Les Yvelines se portent mal dans leur dimension industrielle : Elles sont le seul département d'Île-de-France à ne pas avoir retrouvé le niveau d'emploi d'avant la crise de 2008. Nous nous vantions avant 2008 d'être le dernier département industriel d'Île-de-France. Cette industrie qui a été notre richesse nous plombe aujourd'hui. Cela nous amènera à prendre en 2019 des décisions lourdes en matière de protection de cette capacité industrielle. Nous pouvons aussi choisir de ne rien faire et de laisser agir les forces du marché.

Les Yvelines sont confrontées à trois menaces évidentes :

<u>L'explosion des dépenses sociales</u>: qui peut croire que la situation, dans un pays où le Président nommé par l'État d'une grande entreprise d'État en faillite (la S.N.C.F.), peut distribuer une prime de 1000 euros à 100 000 collaborateurs entièrement financée par de la dette, pourra durer longtemps? Nous allons au-devant d'une catastrophe sociale: le R.S.A. réaugmente, mais pas la compensation versée par l'État, le vieillissement de la population impacte l'A.P.A., l'allocation versée aux personnes handicapées augmente... au-delà du socle, toutes ces augmentations sont payées par les Départements.

La fin de la liberté fiscale : mon rêve serait de baisser la taxe foncière de 5 % et je démissionnerai juste après! Quel homme extraordinaire je serai! J'aurais réussi à utiliser l'argent des Yvelinois pour faire des économies et pour ensuite leur rendre cet argent. Je souhaiterais bonne chance à mon successeur, que je placerais dans une situation impossible! La disparition programmée de la taxe foncière – je remercie Karl Olive de maintenir le contact avec ceux qui nous gouvernent et d'avoir assisté à un déjeuner à Matignon pour s'entendre dire que la volonté du Gouvernement est de transférer la part de taxe foncière départementale aux communes pour compenser cette absurdité qu'est la suppression de la taxe d'habitation – un impôt accepté à une époque où nos concitoyens en ont assez des taxations! Le transfert de la taxe foncière ne nous laisserait plus aucune marge. Elle sera mécaniquement remplacée par une dotation d'état, sachant que notre D.G.F. a été réduite de 90 % par ce mécanisme. Si nous baissons nos impôts de 125 millions d'euros pris aux Yvelinois, que nous les remplaçons par une dotation de 125 millions d'euros et que cette dotation est réduite de 90 %, il nous manguera 110 millions d'euros. Où les trouverons-nous? Lundi prochain, je vais en matinée aux Clayes-Sous-Bois pour faire ce que le Département n'a normalement pas à faire, mais que d'autres n'ont pas fait, à savoir aider au développement d'une entreprise importante du département qui souhaite y construire un nouveau local et que je me rends l'après-midi à Saint-Quentin-en-Yvelines pour réaliser un apport de plus de 20 millions d'euros au titre de la politique de la ville, car l'A.N.R.U. ne fait rien. Si ce n'est pas le Département qui le fait, qui le fera ? Nous pouvons rendre ces 125 millions d'euros, mais alors je propose d'aller au bout de la logique : nous démissionnons tous et il n'y a plus besoin de Départements... Ne sombrons pas dans la démagogie.

Nous sommes aujourd'hui en capacité de rendre facilement ces 50 millions d'euros, voire les 35 millions d'euros que la région nous a pris. Si nous le faisons, nous hypothéquons définitivement l'avenir tant qu'il n'y aura pas de stabilité fiscale. J'assumerai totalement, y compris et surtout pendant la campagne électorale, la nécessité de maintenir la fiscalité. On ne peut pas vouloir des routes sur lesquelles on peut rouler, plus de politique de la ville, plus d'aides aux entreprises et aux communes, sans s'en donner les moyens. Je rappelle que nos dépenses de fonctionnement sont beaucoup plus faibles que celles de tous les autres départements. Certains dépensent trois fois plus que nous par habitant en dépenses de fonctionnement. N'ayons pas honte de notre situation!

L'ivresse de la péréquation : Notre gouvernement cherche de l'argent et se tourne vers les Départements. Le dernier exemple est celui de la ministre des Transports qui invite la ministre des Collectivités locales à taxer ces dernières pour financer le Grand Paris Express, sans pour autant nous rassurer sur le devenir de la ligne 18. Les Yvelines sont aujourd'hui le Département qui paye le plus pour n'avoir rien en retour. Face à toutes ces menaces, cette ivresse qui consiste à baisser les impôts, je ne l'assumerai pas ! Elle est très dangereuse. Cet impôt payé par les propriétaires yvelinois a été largement compensé par la hausse de leurs biens. Si demain le département des Yvelines n'est plus en situation d'aider les communes ou d'assurer l'entretien des infrastructures, ce sera une catastrophe et les propriétaires verront leurs biens se dégrader en valeur.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, je vous proposerai un budget qui prévoira un haut niveau d'investissement au service direct des collectivités et des Yvelinois, qui maîtrisera la dépense et la dette et qui sera une proposition de stabilité fiscale dans un univers fiscal local chahuté, où certains maires ont été contraints à des augmentations de fiscalité et où d'autres ont procédé à des augmentations tactiques de fiscalité, face aux incertitudes de l'avenir. Ils préfèrent récupérer par la hausse de la fiscalité des marges de manœuvre supplémentaires.

Je me réjouis que notre Département reste un pôle de stabilité : j'en assumerai la responsabilité dans la présentation du projet de budget.

Yves VANDEWALLE – Nous sommes une assemblée démocratique et exprimer une opinion différente de la vôtre ne constitue pas un crime de lèse-majesté. Systématiquement, vous invoquez des arguments qui n'ont rien à voir avec le fond du sujet : nous sommes des élus et nous ne sommes pas ici pour faire dans l'affectif. Je suis habitué à vos attaques : vous m'avez gentiment expliqué qu'il me restait trois neurones, menacé de finir en peau de tambour... Je m'en moque et je n'ai jamais réagi à ces attaques personnelles. Cela n'est pas le sujet et nous sommes ici pour débattre du fond. Vous m'expliquez que je ne sais pas gérer le P.N.R. Bien qu'il soit passé de 21 à bientôt 53 communes, nous n'avons augmenté en rien les cotisations des communes depuis plus de 10 ans et nos recettes ont baissé. Je dois être un magicien, car je réussis à augmenter les dépenses avec des recettes en baisse!

M. LE PRESIDENT – Je vous donne acte de la non-augmentation des communes et je transmettrai à l'assemblée toutes les demandes adressées depuis 10 ans auprès du

Département. Si on n'examine qu'une partie du dossier, on ne peut que le présenter de manière avantageuse.

Pierre FOND – À titre personnel, j'ai trouvé l'intervention du Président excellente, car elle pose réellement la situation telle qu'elle est. Il faut que le Département reste un pôle de stabilité. Je suis maire de la deuxième commune la plus importante du Département, avec tous les problèmes financiers associés. Je suis président d'une intercommunalité de plus de 350 000 habitants et je peux vous assurer que nous avons expressément besoin que le Département conserve sa capacité d'action. Si ce n'est pas le cas, nous ne réussirons plus à mener un seul projet local. Il faut faire attention à la démagogie, qui peut faire tomber l'ensemble de l'édifice! Pas uniquement départemental, mais également les communes et les intercommunalités. Ce lien avec le Département est le seul lien de stabilité. L'Etat se délite, n'a plus aucune capacité d'action et encore moins de moyens financiers... nous devons à tout prix préserver le lien avec le Département.

Alexandra ROSETTI – Je me suis mal fait comprendre... Je ne demande absolument pas d'augmentation des dépenses, je suis une élue responsable et certainement pas démagogique... Je vous mets au défi d'identifier parmi les habitants de vos villes qui est conscient du quart de ce que fait le Département pour eux. Les communes communiquent beaucoup sur les actions du Département, mais ce n'est pas pour autant que les habitants sont informés de ce que fait le Département. L'accent doit être mis sur ce que les habitants voient au quotidien. Quand je parle de propreté, je cite par exemple des ouvrages visibles sur les routes qui sont tagués, encollés d'affiches électorales datant des présidentielles...Si nous ne baissons pas les impôts, que les habitants puissent au moins constater dans leur quotidien les actions du Département.

M. LE PRESIDENT – Madame Rosetti, si vous constatez un défaut d'entretien sur une route départementale, je vous invite à l'exprimer auprès de votre collègue Jean-François Raynal. Je rappelle qu'en zone urbaine, les R.D. ne sont plus de la responsabilité du Département.

Ma conception du Département est que nous ne sommes pas une collectivité locale de premier rang. Nous devons être au service des communes et de leurs maires, car ils sont les piliers de la République. Je suis fier qu'un maire puisse capitaliser sur les réalisations qu'il a faites grâce au Département. Ce qui tue la politique, c'est la communication qui remplace le fond. Le travail de fond du Département est indispensable : il consiste à stabiliser le maillage territorial des communes. Cette vision est pour moi essentielle. Je n'en voudrai jamais à un maire au cours d'une inauguration de mettre d'abord en avant ses mérites plutôt que de ceux du Département. Un remerciement au Département est le bienvenu, apposer le logo du Département sur le carton d'invitation est la base... pour le reste, nous sommes au service des élus locaux que sont les élus municipaux.

Nicolas DAINVILLE – Le plan d'amorce qui va modifier concrètement la vie d'un certain nombre de quartiers de Saint-Quentin-en-Yvelines et le contrat Yvelines

Territoires qui a été adopté font partie de ces stabilités essentielles pour nos collectivités, dans ce contexte d'imprévisibilité budgétaire sans précédent.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5863 est adoptée à l'unanimité. L'assemblée départementale donne acte du débat.

Modalités d'ouverture des crédits 2019

Laurent RICHARD, rapporteur – Cette délibération technique permet au Président d'engager les dépenses et les recettes avant le prochain vote du budget à la fois en fonctionnement (en limitant cela au niveau de 2018) et en investissement (en limitant cela à 25 % des engagements effectués au titre de 2018). En parallèle, il vous est proposé de fixer le niveau de certains tarifs concernant les secteurs des personnes âgées, du handicap et les établissements relevant de la protection de l'enfance.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5850 est adoptée à l'unanimité.

Avenant à la convention de coopération entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine pour la formation des assistants maternels

Olivier LEBRUN, rapporteur – Cette délibération concerne deux sujets. Tout d'abord le rapprochement entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine et ensuite la professionnalisation du métier d'assistante maternelle. Je vous propose de passer un avenant à la convention de coopération entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine pour la formation des assistants maternels, dans le cadre d'un institut de formation social (I.F.S.Y.), afin de proposer que des formations complémentaires soient instruites à l'I.F.S.Y. pour des assistantes maternelles des Hauts-de-Seine réunies en groupe d'une cinquantaine de personnes et qui pourraient se faire via les moyens pédagogiques en personnel de l'I.F.S.Y. et se dérouler au pôle Léonard de Vinci dans les Hauts-de-Seine. Il est également proposé de prévoir l'organisation de colloques destinés aux assistantes maternelles de nos deux départements. Cette politique mise en œuvre depuis près d'un an et demi porte ses fruits, avec l'utilisation d'un outil comme l'I.F.S.Y. qui est en train de se réformer et aboutit à de belles réalisations et propositions intéressantes.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5842 est adoptée à l'unanimité.

Convention d'objectifs et de moyens. Hébergement logement 2019

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Cette convention concerne le Lien Yvelinois, que nous utilisons avec une grande efficacité. Il vous est proposé d'une part que le Lien Yvelinois prenne en gestion une vingtaine de logements appart'hôtel, plus pertinents pour loger des familles en difficulté, pour un montant maximum d'accompagnement part le Conseil départemental de 357 000 euros. Il vous est proposé d'autre part, d'augmenter les baux glissants – lorsqu'un organisme prend un bail auprès d'un bailleur social et le sous-loue en faisant un accompagnement social – de 400 actuellement à 450 avec le Lien Yvelinois, pour un financement d'accompagnement de 1,8 million d'euros, le loyer étant supporté par les familles, également aidées par l'A.P.L.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Philippe BRILLAULT – Le Département a choisi de faire évoluer le Lien Yvelinois dans l'accueil des mineurs isolés. En 2018, 800 jeunes sont entrés et 500 ont été reconnus comme mineurs, ce qui signifie que 300 sont majeurs et n'ont pas été pris en charge par le Lien Yvelinois et le Département. On ne sait pas ce que sont devenus ces 300 jeunes, obligatoirement pris en charge par l'État. Le Lien Yvelinois assure deux activités : les baux glissants et l'accueil des mineurs, pour qui le prix de journée est de 76 à 80 euros contre plus de 100 euros lorsqu'ils étaient hébergés en hôtel. On constate une progression et une évolution des pays d'origine de ces jeunes (majoritairement la Guinée et le Mali). Le Lien Yvelinois réalise un travail remarquable, mais est confronté à des problématiques de locaux – en cours de résolution - et de trésorerie. Aujourd'hui, le Lien Yvelinois a consommé un excédent de plus de 500 000 euros qui a permis d'amorcer sa nouvelle activité, mais affiche une ligne en découvert de plus de 1 million d'euros qui expire à la fin du mois de janvier. J'espère que le Département trouvera une solution, comme une autorisation de ligne de crédit.

Olivier LEBRUN – La délibération aujourd'hui prévoit qu'une somme soit payée à l'avance à 80 % et que dans les années suivantes, ces 80 % soient versés au cours du premier trimestre de l'exercice, afin de tenir compte de ces problématiques de trésorerie. L'acompte versé dès la signature de la convention avoisinera 800 000 euros. Cette délibération concerne les familles (ménages en situation d'insertion, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap ou de vieillissement) et les jeunes majeurs sortant de l'A.S.E., afin de les autonomiser.

Philippe BRILLAULT – On ne peut pas détacher les deux activités du Lien Yvelinois. Quel est le nombre de familles concernées par un bail glissant ?

Olivier LEBRUN – Elles passeront de 400 à 450 une fois la délibération votée.

M. LE PRESIDENT – Concernant le dispositif évoqué par Philippe Brillault, le département des Hauts-de-Seine est intéressé par cette organisation et se propose d'y adhérer.

La délibération 4-5849 est adoptée à l'unanimité.

Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement

Yann SCOTTE, *rapporteur* – Les départements franciliens prennent une initiative innovante pour renforcer la solidarité territoriale en s'associant de façon volontaire autour d'un mécanisme de péréquation structurant. Collectivités de toutes les solidarités et convaincus que dans une région comme la nôtre, un développement durable et harmonieux est nécessaire à la prospérité et à l'attractivité globale de nos territoires, les départements d'Ile-de-France ont décidé la création d'un Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement inédit. Ce fonds d'investissement, adossé à un établissement public interdépartemental, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière sera abondé de 150 M€ par an. Il sera intégralement consacré au financement de projets concrets et structurants. Il permettra aussi de rationaliser certains investissements nécessaires à nos populations en évitant de dupliquer sept fois certaines infrastructures.

Le Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement est un instrument mutualisé qui financera tout projet d'investissement d'intérêt interdépartemental dans tous les domaines de compétences dévolus aux Départements. Il est alimenté par tous les Départements membres par une dotation annuelle imputée en section d'investissement. Le montant du Fonds déterminé pour l'année 2019 est arrêté à la somme de 150 632 000 euros, avec une participation du département des Yvelines de 27 037 000 euros.

L'affectation du Fonds d'investissement au bénéfice des Départements membres s'effectuera au moyen de dotations d'investissement. Comptablement, il est envisagé le versement d'une dotation annuelle, imputée en section d'investissement sur le budget du Fonds au bénéfice des Départements contributeurs. Parallèlement à la création de ce fonds d'investissement, nos départements ont demandé au gouvernement d'augmenter les montants du F.S.D.R.I.F.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRESIDENT – Il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire, mais d'un pari pour éviter une baisse de recettes supplémentaire. L'État s'intéresse de très près à nos D.M.T.O. Si nous n'agissons pas, il risque de s'y attaquer. Un ministre nous a expliqué que la fusion des Yvelines et des Hauts-de-Seine était conçue pour échapper aux péréquations. Si deux Départements bien gérés fusionnent, la bonne gestion perdurera et ils ne se retrouveront pas en difficulté financière. Les péréquations resteront entières. Nous avons donc décidé de passer à l'offensive : avec les Hauts-de-Seine, nous avons donc proposé aux cinq autres départements d'Ile-de-France ce système volontaire, qui

peut s'interrompre à tout moment si nous n'avons plus les D.M.T.O. Si l'État nous les prenait demain et mettait en place un système de ponction sur les budgets des départements, il sera durable.

Nous encadrons ce pari en le limitant à l'investissement. La D.M.T.O. est versée au budget général des Départements. Les Yvelines, dont la dépense de fonctionnement est la plus faible de France, doivent donner une partie de leur richesse fiscale à d'autres départements pour qu'ils augmentent encore leurs dépenses de fonctionnement! Avec ce système, nous financerons uniquement des opérations d'investissement et essaierons de financer des opérations d'intérêt régional. Depuis 20 ans, le Département a le projet de réaliser un franchissement de Seine à Gargenville et de le poursuivre par une 2x 2 voies en direction de Cergy-Pontoise. Or cette route déboucherait sur une R.D. non calibrée, que le département du Val-d'Oise n'a pas les moyens de passer en 2x 2 voies. Ce système de fonds permettra d'utiliser l'argent des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour réaliser cette voie. Ce qui est valable pour la vallée de Seine et le Val-d'Oise l'est également pour les autres départements.

C'est un pari. L'État reste en embuscade, et c'est une lutte de chaque instant. Il ne faut pas croire que les menaces que j'aurais évoquées pour emporter votre adhésion sont fausses. Nous faisons face à ces menaces : si nous n'avions pas réagi, les départements franciliens auraient disparu et fusionné. Un des immenses problèmes de la région parisienne est que la capitale est proche du dépôt de bilan. L'augmentation des impôts à Paris après les élections municipales sera conséquente, car les comptes de la ville ont été plombés par l'acquisition d'un parc immobilier en vue de le transformer en parc social, sur décision des élus parisiens. Cette situation est dangereuse : si Paris, la collectivité la plus riche d'Ile-de-France, ne peut plus participer au mécanisme de péréquation, celui-ci se reportera sur les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Le parti politique au pouvoir, qui a des ambitions électorales sur Paris, s'oppose à ce que Paris prenne sa part dans la péréquation. Nous avons été battus à l'Assemblée nationale, après avoir été suivis par la majorité sénatoriale et nous trouvons en grande difficulté. Ce Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement est un moindre mal, qui vise à essayer de maîtriser ce qui autrement nous serait imposé.

Yves VANDEWALLE – Lorsque les projets seront choisis, seront-ils examinés en séance plénière et votés par l'Assemblée ? Dans le cas contraire, quel organisme prendra les décisions ?

M. LE PRESIDENT – Ce fonds de solidarité sera géré par un conseil composé des 7 Présidents des Conseils départementaux et les décisions se prendront à l'unanimité. Elles ne passeront pas pour décision dans notre Assemblée ou aucune autre. Le choix de l'unanimité fait que les deux principaux Conseils départementaux « payeurs » auront un droit de veto. Ce système est celui qui nous a paru préserver le mieux nos intérêts et rendre ce fond souple d'emploi.

La délibération 1-5826 est adoptée à l'unanimité (moins deux abstentions de Philippe Brillault et d'Yves Vandewalle).

Modification de la tarification de la restauration dans les collèges pour les commensaux

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Je remercie Monsieur le Président d'avoir accepté que je vous présente un amendement à la suite de cette présentation de modification de tarification.

M. LE PRESIDENT – J'ai accepté le principe de présentation de cet amendement, mais je vous ai exprimé mon hostilité à son égard.

Cécile DUMOULIN, rapporteur – En décembre 2017, l'Assemblée départementale a voté les tarifs pour les collégiens en y appliquant une tarification sociale et familiale de 1 à 4 euros. Dans le même temps, nous avons voté une modification tarifaire pour les commensaux dans un même souci d'uniformisation des tarifs. À l'époque, nous avions acté une tarification à 7,5 euros pour les extérieurs, 4 euros pour le personnel de l'Éducation nationale et 2,5 euros pour les A.V.S., A.T.C. et les éducateurs. Certains événements nous ont amenés à vous proposer cette modification de tarification. Le premier est la création de C'Midy. Dans les sociétés de restauration, il est d'usage de proposer en avantage en nature la prise en charge totale de la restauration des agents. Il était logique que les agents de collège du Département (assurant l'accueil et la maintenance) se voient également proposer la gratuité de leurs repas. Nous n'avons toutefois pas la charge du personnel de l'Éducation nationale et il est légitime de s'interroger sur la manière de les aider. Cette délibération propose qu'il n'y ait pas de participation du Département pour les extérieurs (repas à 8 euros), que le repas revienne à 5 euros pour les enseignants et que le repas soit gratuit pour les A.V.S. les contrats aidés et les surveillants. La gratuité du repas est également proposée pour les enseignants et le personnel de l'Éducation nationale travaillant dans les établissements REP et REP +, dans un souci de solidarité et avec une volonté de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin. En proposant cet avantage, l'idée est également d'inciter le personnel à venir travailler dans ces établissements. Le coût du dispositif pour le Département est présenté en fin de délibération et sera probablement minoré, compte tenu du fait que le personnel de l'Éducation nationale ne déjeune pas 140 jours par an dans l'établissement.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

L'amendement que je souhaite proposer consiste à revenir sur la gratuité proposée au personnel non départemental. Si la logique A.T.C. est évidente, il me paraît incohérent de proposer la gratuité pour certains personnels de l'Éducation nationale dont nous n'avons pas la charge, alors que nous ne le proposons pas aux collégiens sous notre responsabilité. Pour cette raison, je vous propose de remplacer la gratuité des repas pour ces personnels à une tarification du repas à 1 euro (ce qui représenterait une économie de 198 000 euros), ainsi que pour les enseignants stagiaires qui perçoivent

une rémunération nette de 1 460 euros. Ce tarif très bas pourrait les inciter à réaliser leur année de stage et travailler dans les collèges yvelinois.

Yves VANDEWALLE – Je souhaite aborder deux questions posées par la réforme de la tarification de la restauration dans les collèges du département, une réforme que j'ai votée, car il me paraît normal de payer le même prix dans tous les collèges en fonction du quotient familial.

Se pose d'abord la question du choix des seuils des six catégories du quotient familial, car je trouve surprenant que dans les 8 collèges du canton de Maurepas, à l'exception du collège de Coignières, une forte majorité des familles (comprise entre 51 et 82 %) doit subir une augmentation par rapport aux tarifs pratiqués jusqu'à maintenant. Certes, le quotient familial introduit une forme de solidarité entre les familles, mais je suis surpris de voir 68 % des familles du collège de Magny-les-Hameaux subir une augmentation de la cantine quand on connaît la sociologie de cette commune qui comprend le quartier du Buisson. J'aimerais donc savoir si le canton de Maurepas est une exception et ce qu'il en est ailleurs. Un réexamen approfondi des seuils est peut-être nécessaire, car c'est un exercice à choix multiple que je connais bien pour l'avoir pratiqué dans ma commune.

Ma seconde question porte sur l'amputation des recettes de fonctionnement de certains collèges qui va résulter de la départementalisation de la restauration en janvier prochain. Je m'explique. Une partie du prix payé par les familles, de l'ordre de 15% dans les collèges que je connais, sert à couvrir les frais généraux du service de restauration. Un service qui dégageait souvent un petit excédent qui constituait une recette supplémentaire pour le budget de fonctionnement des collèges. Or, à partir de janvier 2019, les familles vont payer directement au gestionnaire du nouveau service de restauration départemental et ces collèges vont donc perdre cette recette supplémentaire alors que leurs budgets sont très serrés. Je souhaite donc que cette perte de recettes pour les collèges soit compensée par une revalorisation de la dotation départementale. Il serait paradoxal que les moyens de certains collèges diminuent l'an prochain alors que la plupart des collégiens vont payer plus cher. Ce serait une double peine pour les familles.

Cécile DUMOULIN – Concernant la délibération relative au quotient familial, je vous rappelle que le choix du Département a été de faire une réforme à coûts constants. Le Département participe à hauteur de 57 % du coût de la restauration. L'utilisation de cet argent était faite de manière arbitraire, avec des tarifs variant entre les collèges et non du quotient familial. Effectivement, on atteint rapidement la tranche supplémentaire, mais il faut rappeler que lorsque les familles paieront 4 euros, le Département prend également 4 euros en charge. La S.E.M.O.P. proposera des circuits courts, du bio, les avantages de facturation… Vous devez tous être les porte-parole du Conseil départemental.

Concernant les bénéfices du service S.R.H., une note vous a été envoyée. Son excédent était reversé au budget général, et il s'agissait dans certains cas de budgets conséquents. Il n'y aura donc pas de dotation complémentaire systématique et les demandes seront

examinées au cas par cas par la Commission permanente. Certains collèges ont déjà été identifiés comme devant bénéficier d'un complément. De nombreux collèges ont réalisé des efforts et des économies.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – La question des Q.F. est toujours délicate, car il existe des effets de seuil. Dans la plupart des collèges versaillais, 70 % des familles auront une augmentation, car le tarif proposé était relativement bas. Lorsqu'on explique aux parents d'élèves qu'un supplément était pris sur la restauration pour être versé ailleurs, ils sont surpris. La réaction des parents est plutôt positive et les questions posées sont bien éloignées des préoccupations nutritionnelles et concernent plutôt le volet administratif. Nous serons amenés à répondre à certains collèges qui ont voté des budgets presque « insincères » pour demander des suppléments de dotation. Il sera nécessaire d'en discuter en Commission afin d'obtenir des éléments d'évaluation par les services.

Anne CAPIAUX – À Elancourt, pendant les sorties scolaires, il avait été décidé que la mairie prendrait en charge le transport pour les A.T.S.E.M., mais pas pour les A.V.S., alors que leur niveau de salaire est équivalent. La situation avait été mal vécue. Je crains que la discrimination engendrée par l'amendement proposé pose problème.

Jean-François RAYNAL – On trouve dans cette assemblée, des adeptes de la grande rigueur et d'autres qui veulent que la politique du Département soit bien perçue. Il était de coutume de reverser le « trop-perçu » des recettes de la restauration dans le budget général des collèges. Dans certains Conseils d'administration, les agents comptables confirmaient que cela était fait, mais que la rigueur aurait voulu que cet argent soit restitué aux familles. Il ne faudra pas reprocher au Département d'avoir baissé les dotations et les moyens de fonctionnement des collèges, car cette « recette » de fonctionnement n'existera plus, alors que dans le même temps la D.G.F. n'a jamais baissé. Il est nécessaire de remettre les choses en perspectives et que tous comprennent que la bonne gestion s'applique à tous et que le Conseil départemental sera toujours aux côtés des collèges qui en auront besoin, tant sur le plan pédagogique que bâtimentaire.

Cécile ZAMMIT-POPESCU – Je remercie Jean-François RAYNAL de faire ce rappel. Le reversement du S.R.H. au budget de fonctionnement est un scandale. Les gestionnaires et chefs d'établissement ont soulevé cette question en Conseil d'administration en estimant qu'il était anormal de perdre cette recette. D'un point de vue idéologique, je suis toujours gênée lorsqu'une collectivité « nourrit » l'État, au sens figuré comme au sens propre. Je m'inquiète d'une rupture d'égalité devant le service, en proposant un tarif préférentiel à une catégorie d'enseignants. D'autant plus que les enseignants de REP et REP+ bénéficient d'une prime que d'autres n'ont pas. Certains collèges sont situés dans des zones difficiles, mais ne sont pas classés en REP, et leurs enseignants ne perçoivent pas cette prime.

M. LE PRESIDENT - Nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes. L'abondement par des recettes supplémentaires du budget général n'était pas légal. En aucun cas cela ne peut être considéré comme une dette que le Département leur devrait.

L'argent doit retourner aux familles. Nous entendrons beaucoup parler des hausses, mais pas des baisses de tarifs, qui pourtant existent et pour lesquelles nous ne serons pas remerciés. Nous avons décidé de mettre en place un système juste et égalitaire. Tout le monde sera nourri à la même enseigne dans les Yvelines. Le Département a engagé une opération d'amélioration qualitative considérable de la restauration des collèges, et abondera de 3 millions d'euros, alors qu'il paye déjà la moitié, afin de faciliter cette transition. Je souhaite que vous disiez aux familles qu'il faut examiner la situation sur la globalité de l'année. Ces 3 millions d'euros serviront en effet à financer le fait que l'on ne paiera pas le service non fait. Il ne faut pas comparer la tarification au ticket, mais la dépense à l'année. Actuellement, les familles payent même lorsque l'enfant ne déjeune pas. Désormais, les familles paieront lorsque l'enfant mangera. Cela reste très raisonnable, et les familles paieront le service rendu avec une qualité supplémentaire.

Je ne suis généralement pas favorable à la gratuité, mais je suis favorable à la simplicité. La seule fois où j'ai rendu quelque chose gratuit, c'est dans la ville de Mantes-La-Jolie avec une restauration scolaire à 0 euro. Aujourd'hui, nos concitoyens peu payés vont mal : il est nécessaire de leur envoyer un signal politique clair. Nous ne diminuons pas les impôts, mais nous investissons davantage dans la restauration scolaire et faisons en sorte que les familles payent le service rendu.

Quand on connaît la mauvaise ambiance régnant entre les agents de l'État et ceux du Conseil départemental, il ne semble pas nécessaire de nourrir les tensions et les jalousies existantes par un service différentiel. Voilà pourquoi je suis partisan du 0 euro.

Concernant les R.E.P., si je suis votre logique Madame Zammit-Popescu, que le maire de Meulan ne vienne alors jamais me demander d'argent pour un quartier « politique de la ville », qui relève de l'État. Lorsque l'on investit 100 millions d'euros par an au titre de l'A.N.R.U., et qu'on agit à sa place, on prend en réalité la place de l'État.

Je crois en la cohérence politique. Cette assemblée a voté une politique puissante et unique sur les quartiers « politique de la ville » et nous faisons de la politique transversale grâce à nos élus locaux. Il nous faut aussi favoriser les REP et REP +... L'amendement proposé ne rapporterait pas énormément...

Cécile DUMOULIN – L'économie réalisée représenterait 98 000 euros en appliquant 1 euro pour les deux catégories.

M. LE PRESIDENT – Je suis favorable à la gratuité telle qu'elle est proposée dans la délibération. Vous avez la liberté de vote entre 0 et 1 euro. La règle de la majorité s'appliquera.

Cécile DUMOULIN – En réponse à Anne Capiaux, dans les collèges, il existe déjà des tarifs différents pour les A.T.C. et les autres personnels. Les tarifs pour les administratifs et les surveillants vont de 1,80 euro à 4,60 euros. Le Département fait lui-même une distinction entre les enseignants en REP et REP + et les autres.

M. LE PRESIDENT – Je mets au vote cet amendement.

L'amendement a reçu un avis défavorable à 17 voix défavorables et 15 voix favorables.

M. LE PRESIDENT – Je mets à présent au vote la délibération.

La délibération 3-5872 est adoptée à l'unanimité (moins une abstention).

Adaptations de l'appel à projets "Maisons médicales"

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, rapporteur – Le 30 juin 2017, l'assemblée a adopté une politique de lutte contre la désertification médicale s'accompagnant de plusieurs mesures et un plan ambitieux, dont le principal volet était l'appel à projet « Maisons médicales », par lequel le Conseil départemental soutenait la construction de maisons médicales. En 2017, l'objectif fixé était de soutenir la création, l'extension ou le maintien de 10 maisons de santé sur 6 ans, pour un investissement de 18 millions d'euros. L'appel à projets clôturé le 30 juin 2018 a rencontré un succès plus important que prévu et 19 projets ont été retenus pour un coût estimé à 32 millions d'euros. Il vous est donc proposé d'adopter les 19 projets retenus et d'adapter le dispositif afin qu'il soit plus fluide, rapide et simple. Les adaptations proposées portent principalement sur la possibilité d'octroyer soit une avance remboursable (choix initialement retenu) soit une subvention aux communes construisant une maison médicale. Les possibilités de soutien apportées par le Conseil départemental sont plus nombreuses : il est proposé que la maîtrise d'ouvrage départementale puisse être déléguée aux communes qui le souhaitent pour que les projets puissent démarrer plus rapidement et soient plus fluides.

Les 19 projets retenus concernent les communes d'Ablis, Aubergenville, Beynes, Bonnelles, Breval, Carrières-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Dampierre-en-Yvelines, Epône, Guerville, Mantes-la-Jolie, Maule, Plaisir, Poissy, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine et Viroflay.

Laurent BROSSE – Nous avons mentionné lors du D.O.B. l'importance de l'action du Département auprès des communes. Une des principales revendications des gilets jaunes concerne l'accès aux soins, qui est d'envergure nationale et dépasse le cadre de la ruralité. Les villes éprouvent également des difficultés à trouver des médecins : les nouveaux administrés arrivant à Conflans-Sainte-Honorine ne réussissent pas à trouver de médecin traitant. Je tiens à remercier le Département de cette action, qui est fondamentale.

Philippe BRILLAULT – Vous m'avez désigné pour représenter le Conseil départemental au sein d'un certain nombre de Conseils de Surveillance et de Conseils d'administration. En tant que co-Président du centre hospitalier de Versailles, j'ai une vue sur l'ensemble des deux C.H.T. des Yvelines (celui du Nord et celui du Sud) qui représentent une politique d'offre publique indépendamment de l'offre privée. Je mets en garde contre l'idée qu'une maison médicale règle tout, car elle doit se remplir de médecins, de professionnels de santé, d'infirmières, d'un service de maintien à domicile (qui deviendra avec les soins ambulatoires une préoccupation majeure).

Lorsqu'un projet communal est bien structuré, je suis tout à fait favorable à son accompagnement par le Département. La multiplicité des maisons médicales ne réglera pas le problème. Ces établissements de santé en zone rurale sont importants à partir du moment où le Conseil départemental donnera la possibilité à des médecins d'avoir plusieurs lieux pour exercer, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les choses doivent encore évoluer sur l'offre libérale. Les maisons médicales ne peuvent accueillir qu'un médecin qui va fixer sa plaque. Il existe parfois des dérogations pour mettre un deuxième site à disposition, mais pas une multiplicité de site. Lorsque j'ai visité l'hôpital d'Houdan, j'ai pu constater que ces hôpitaux ruraux de proximité décriés voici quelques années reviennent d'actualité, car il est nécessaire d'examiner comment faire une offre de santé à tous nos habitants, tant par public que par privé. Le département est confronté à un réel sujet de santé : le S.D.I.S. transporte beaucoup de personnes notamment pour réaliser des soins, ce qui ne relève pas de son rôle.

Laurent BROSSE – Je partage le diagnostic de Philippe Brillault. Il ne suffit pas de créer les maisons médicales, il faut également savoir les remplir, ce qui souligne l'importance d'une préparation en amont par la commune. La ville de Conflans-Sainte-Honorine s'est appuyée sur des acteurs locaux en favorisant la création d'une association de professionnels de santé avec laquelle nous échangeons régulièrement sur le projet et en nous appuyant sur « office-santé », une société qui permet de réaliser un diagnostic de santé du territoire et identifier les professions médicales susceptibles d'être intégrées à la maison médicale.

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, rapporteur – L'idée de ce dispositif était de répondre à une demande des maires qui voyaient sur le terrain leurs médecins généralistes partir à la retraite. Notre préoccupation tout au long de la réflexion a été de savoir comment construire des maisons médicales capables de réellement accueillir des médecins. Un dispositif prévoit que les projets que le Conseil départemental accompagne impliquent dès le départ des médecins, avec des gardes fous pour éviter que ces structures ne soient pas des coquilles vides. Le plan de lutte contre la désertification médicale s'appuie également sur d'autres mesures, notamment un accompagnement administratif pour soulager les médecins qui s'installent, un partenariat avec la Faculté de Médecine pour attirer de jeunes médecins —qui sont de moins en moins nombreux à s'installer en libéral sur le territoire —, et la possibilité de loger des stagiaires et remplaçants au sein de ces maisons médicales. Cette dernière mesure est pertinente notamment dans les zones rurales où il peut être difficile de se loger de manière temporaire.

Philippe BRILLAULT – Je salue les nombreuses réflexions qui ont été menées sur le sujet. À l'occasion, il serait pertinent d'y faire également participer ceux d'entre nous qui ont des missions ou fonctions telles que je les ai décrites.

M. LE PRESIDENT – J'entends vos remarques. Nous avons créé une commission que vous pouvez intégrer si vous le souhaitez. Cette commission a examiné les dossiers avec une grande vigilance pour éviter les dérives qui ont été évoquées. Je souhaite que le Département conserve la propriété de ces maisons de santé, au vu de la situation de l'État qui aura tendance à transférer de plus en plus de compétences Santé vers les

Départements. Nous nous sommes donné cette priorité sur tous les sujets : les assises de la ruralité ont bien fait ressortir le fait que la première demande qui remontait était celle de la santé de proximité. L'accès à la santé est également un des sujets principaux des quartiers en politique de la ville.

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – Dans ce comité de sélection qui s'est réuni à plusieurs reprises, siègent des conseillers départementaux, ainsi que des représentants de l'A.R.S., de l'E.R.P.S., du haut Conseil de l'Ordre des Médecins...

M. LE PRESIDENT – Si un Conseiller départemental médecin souhaite en faire partie, nous l'accueillerons avec plaisir.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5854 est adoptée à l'unanimité.

Acquisition d'un terrain pour la création d'une maison médicalisée à Maule

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver l'acquisition d'un terrain pour la création d'une maison médicale à Maule, dans le cadre de la politique départementale de soutien à l'offre de santé dans les Yvelines. La commune de Maule a candidaté pour l'implantation d'une maison médicale, ce qui nécessite l'acquisition d'un terrain d'une emprise de 1 647 m² au prix de 450 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5861 est adoptée à l'unanimité.

Laurent RICHARD – Je remercie le Département de cette délibération.

Adoption de neuf opérations de construction et de restructuration des collèges : Maryse Bastié à Vélizy, Jean Zay à Verneuil-sur-Seine, Paul Eluard à Guyancourt, Arthur Rimbaud à Aubergenville, Albert Einstein à Magny les Hameaux, La Mare aux Saules à Coignières, Le Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, Louis Pasteur à La Celle Saint Cloud, La Mauldre à Maule

Jean-François RAYNAL – Cette délibération concerne l'adoption de neuf opérations de construction et de restructuration de collèges. Ce programme marque la volonté du département des Yvelines de maintenir un haut niveau d'investissement en faveur des établissements scolaires placés sous sa responsabilité, tout en tenant compte de la diversité des territoires, ruraux, urbains ou périurbains. Le présent rapport concerne neuf établissements. Pour réaliser ces opérations, le Conseil départemental a choisi de recourir à une maîtrise d'ouvrage déléguée – agissant au nom et pour le compte du Département – ce qui permet de mener simultanément l'ensemble de ces opérations,

et en recourant pour partie à des marchés publics globaux de performance. Cette externalisation de la construction permet de gagner en efficacité et de tester un mode de dévolution innovant – le marché public global de performance. Ce mode de dévolution est compatible avec un début de travaux à horizon 2020 et une fin à horizon 2024.

Pour ne pas faire supporter à un maître d'ouvrage unique la totalité des opérations, il a été prévu un allotissement en trois lots géographiques qui seront confiés à des mandataires différents. Chacun des lots – équitables entre eux – comprend une opération lourde de reconstruction et deux opérations de réhabilitation. La composition des trois lots est précisée dans la délibération : un lot Seine aval, un lot de la ville nouvelle et un lot concernant l'Est du Département.

Chacun des lots comprend deux opérations en marché public global de performance et une opération en procédure classique faisant intervenir une maîtrise d'œuvre distincte, issue de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP). Chacun des mandataires désignés à l'issue d'une procédure de mise en concurrence (qui devrait aboutir au mois de février) sera chargé de l'exécution du programme défini par le Conseil départemental des Yvelines. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera conclue entre le Président du département des Yvelines et chacun des mandataires retenus.

Ce projet ambitieux s'appuie sur une méthode innovante pour le Département : nous parlons de 209 millions d'euros... Le Département n'hésite pas à investir tant qu'il en a encore les moyens.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5834 est adoptée à l'unanimité.

Sylvie D'ESTEVE – À travers moi, tous les Celloclodoaldiens vous remercient vivement pour la restructuration du collège Louis Pasteur qui est excessivement attendue.

Marie-Hélène AUBERT – Je vous remercie pour le canton de Versailles 2, sur lequel se trouve le collège Maryse Bastié.

M. LE PRESIDENT – Malgré quelques commentaires parfois peu amènes de certains, le collège a été traité en priorité. L'intérêt des enfants prime sur le reste. Monsieur Raynal se congratule pour le collège Jean Zay...

Laurence TROCHU – Je vous remercie pour le collège Paul Eluard de Guyancourt.

Laurent RICHARD – Je vous remercie pour les collèges d'Aubergenville et de Maule.

Alexandra ROSETTI – Je vous remercie pour les collèges de Coignières et de Magny-les-Hameaux.

Laurent BROSSE – Je vous remercie pour le collège de Conflans-Sainte-Honorine et vous précise que nous ferons l'inauguration avec le logo du Département.

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département des Yvelines et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Yvelines pour la période 2019-2021

Laurent RICHARD, *rapporteur* – L'objet de cette délibération est d'autoriser le Président à signer une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2021 avec le S.D.I.S. Cette convention vise à établir les conditions dans lesquelles le Conseil départemental aide le S.D.I.S. à mener à bien sa mission avec toute la qualité de service public attendue. En contrepartie, le Département lui demande de le faire dans les conditions économiques les plus raisonnables pour le Département, contributeur à 60 % de ses frais de fonctionnement. Pour l'année 2019, la dotation de fonctionnement du Conseil départemental est fixée à 66,775 millions d'euros et la dotation d'investissement à 2 millions d'euros.

Alexandre JOLY – Je vous exprime la satisfaction du S.D.I.S. sur ce partenariat engagé avec le Département. Outre ceux déjà engagés sur les systèmes d'information, le bâtimentaire et le groupement de commandes, un autre partenariat vient d'être ouvert dans le domaine médico-social, qui participera à la réduction des opérations de secours aux personnes qui ne sont pas de la compétence du S.D.I.S. qui ont des actions directes sur la tension au sein de nos services. Cela nous permettra de travailler sur la révision de la Z.A.C. et la convention permet au S.D.I.S. de bénéficier de l'expertise du Département en matière de développement de territoire, qui est un élément essentiel pour les années à venir. Le S.D.I.S. m'a demandé de remercier en leur nom les services du département pour leur travail qu'ils réalisaient ensemble.

M. LE PRESIDENT – Je félicite Alexandre Joly et les équipes dirigeantes du S.D.I.S. qui tiennent parfaitement la dépense, ce qui n'a pas toujours le cas dans son histoire récente. Il s'agit d'un grand sujet de satisfaction. Le colonel Secardin se remet bien de ses problèmes de santé : son état-major est resté très concerné et a bien su gérer le S.D.I.S.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5862 est adoptée à l'unanimité.

Approbation du dossier de prise en considération et organisation de la concertation relative au projet de prolongement du boulevard de l'Europe entre la rue de la Faisanderie et l'avenue de Pontoise (RD 30) à Poissy

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Nous parlons du boulevard de l'Europe à Poissy depuis 15 ans. Poissy souffre aujourd'hui de son trafic et de la congestion de sa

circulation automobile, et il est important que nous puissions accompagner le développement de cette commune et réaliser le boulevard de l'Europe, situé à la fois aux pieds des deux bâtiments « Centres d'expertise » de P.S.A. qui accueillent près de 7 000 salariés, de la future Z.A.C. Rouget de l'Isle qui accueillera près de 2 000 logements et sur le futur trajet du Tram13 qui rejoindra Poissy en même temps qu'Éole. Ce sont autant de raisons de réaliser cette infrastructure, en partenariat local avec la ville et la communauté urbaine, les services de l'E.P.F.I.F. (pour accueillir des terrains auprès de la S.N.C.F.). Ce rapport prévoit l'annonce de l'enquête publique qui se fera en cours d'année 2019 et envisage une période de travaux aux horizons 2021-2022, pour une participation du Département attendue à 5 millions d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands Projets Innovants.

La délibération 2-5831 est adoptée à l'unanimité.

Programme complémentaire 2018 d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Il reste sur ce programme complémentaire 2018 d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental – dotée d'une autorisation de 2,5 millions d'euros - 1,350 million d'euros à affecter. Il vous est proposé un programme comportant l'aménagement d'une chicane d'entrée de ville sur la R.D. 74 à Chavenay pour un montant de 150 000 euros, de nouveaux petits travaux urgents de sécurité à mettre en œuvre rapidement pour un montant total de 900 000 euros et enfin la mise en place de chantiers expérimentaux de sécurité avant la réalisation définitive d'aménagements, pour un montant de 300 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5855 est adoptée à l'unanimité.

Politique agricole départementale 2018-2020. Dispositif protection intégrée du blé, programme de développement rural Ile-de-France, dispositif agriculture Leader

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, rapporteur — En juin 2018, le Conseil départemental a adopté sa politique départementale de soutien à l'agriculture, qui vise à soutenir nos exploitations agricoles et à maintenir sur notre territoire une agriculture dynamique. Elle est notamment axée sur le soutien à la diversification de nos exploitations agricoles. Cette politique départementale compte neuf dispositifs : il vous est proposé aujourd'hui d'en voter cinq (trois sont reconduits et adaptés, deux sont des nouveautés auxquelles il nous est proposé d'adhérer) :

• Reconduction et adaptation du dispositif de protection intégrée du blé : il est proposé aux agriculteurs de s'engager dans une démarche pluriannuelle afin de mieux mobiliser ce dispositif et de le rendre plus efficace ;

- Poursuite de la subvention de projets Leader sur le territoire Seine Aval et le plateau de Saclay : il est proposé de pérenniser cette participation au programme leader à hauteur de 50 000 euros par an (il permet de cofinancer avec des fonds européens des projets structurants pour l'agriculture sur les deux territoires Leader des Yvelines);
- Maintien de la participation au Dispositif Invent'if, qui permet d'agir sur la gestion eau et des sols. Le Conseil départemental y adhère depuis 2017 et il est proposé de maintenir la participation en l'adaptant afin de soutenir une plus grande diversité d'investissement;
- Participation au dispositif « Filière agricole, animale et végétale » (anciennement Primevère) qui vise à mieux soutenir les projets de diversification des exploitations, à hauteur de 100 000 euros par an. Cette participation permet de soutenir des investissements dans tous types d'exploitation (construction, extension ou aménagement de bâtiment, achat d'équipement de production, ...)
- Participation au dispositif « Divair » à hauteur de 100 000 euros par an. Il concerne les projets de diversification agricole et non agricole que peuvent porter les exploitations yvelinoises (diversification, transformation ou commercialisation de produits à la ferme, accueil à la ferme, développement d'énergie renouvelable et des agromatériaux.

Avec cette nouvelle politique départementale agricole, plus de 800 000 euros par ans sont consacrés à notre agriculture et 310 000 euros de ce que proposait le Département par rapport aux années précédentes.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5840 est adoptée à l'unanimité.

Approbation du contrat Yvelines Territoires de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – En ces temps difficiles et agités, en tant que maire, vice-présidente d'une communauté d'agglomération, présidente de la sixième commission des contrats avec les communes et leurs établissements publics, je souhaiterais faire remarquer à mes collègues, à quel point mes interventions sont devenues fréquentes. C'est le signe de l'importance du rôle du Département dans les investissements des communes, le signe que sans cette aide essentielle, de nombreuses communes à l'heure actuelle et compte tenu de la très sobre participation de l'État, pourraient en être réduites à renoncer à des projets qui pourtant améliorent considérablement la vie de leurs concitoyens et à se contenter de gérer leurs affaires courantes, avec toutes les conséquences économiques négatives que cela pourrait engendrer dans des secteurs d'activité que nos investissements font vivre. Il est important de le signaler aujourd'hui et de vous remercier en leur nom.

Nous avons adopté en juin 2018, le premier contrat Yvelines territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous poursuivons aujourd'hui avec deux nouveaux contrats Yvelines Territoires, celui de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et celui de la communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine.

Ce contrat établit le principe d'un nouveau mode de contractualisation avec les communes urbaines ou d'agglomération et leurs communes de plus de 25 000 habitants, ceci assorti d'une enveloppe de 150 millions d'euros. Il s'agit de financements exceptionnels qui n'obèrent pas les autres subventionnements existants, mais qui visent à soutenir des projets structurants, l'objectif étant de susciter la concrétisation de projets ambitieux générateurs de progrès et d'évolution positive pour l'ensemble du territoire.

Le premier contrat proposé aujourd'hui au vote de l'Assemblée concerne la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et les communes de Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Poissy, qui représente 408 000 habitants. Le livret qui vous a été remis sur table présente les différents aspects de ce grand projet et de son financement. D'une durée de 6 ans, il se décompose en deux tranches de 3 ans. Les engagements financiers du Département sont déterminés pour chaque tranche de réalisation. Ils s'élèvent pour la première tranche 2019-2021 à 29,5 millions d'euros. Six axes opérationnels sont fixés, dont quatre relèvent de la première tranche et deux de la seconde. Ils sont synthétisés sur le livret.

- Première tranche : « Éole et la transformation du territoire » (prolongement du R.E.R. Éole jusqu'à Mantes-la-Jolie, qui permettra une restructuration du territoire), « Seine, attractivité et cadre de vie » (la Seine est un vecteur d'attractivité économique et résidentielle), « économie, formation et innovation » (favoriser un renouveau industriel), « grands équipements rayonnants » (développement d'équipements sportifs et culturels, comme le P.S.G. à Poissy ou le stade nautique Didier Simon à Mantes-la-Jolie).
- Deuxième tranche : « rénovation urbaine et politique de la ville » dans lesquelles le Département est déjà engagé et « ruralités métropolitaines » (préservation active et progressiste de l'identité rurale du territoire)

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5795 est adoptée à l'unanimité.

Approbation du Contrat Yvelines Territoire de Saint Germain Boucle de Seine

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Le second contrat Yvelines Territoire qui est proposé aujourd'hui concerne la communauté d'agglomération de Saint-Germain-Boucles de Seine et les communes de Chatou, Houilles, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville, pour une population totale de 333 000 habitants. Ce contrat est d'une durée de 6 ans décomposés en deux tranches de 3 ans. Les engagements financiers du Conseil départemental sont déterminés pour chaque tranche de réalisation :

20,35 millions d'euros pour la première tranche 2019-2021. Ce contrat se décline en quatre axes opérationnels :

- Première tranche : « mobilités et intermodalités » (développer les mobilités douces et le réseau cyclable et les mobilités innovantes, créer de nouveaux franchissements de Seine), « tourisme, culture et enseignement supérieur » (développer un enseignement d'excellence voire international, valoriser de grandes potentialités touristiques du territoire et favoriser un développement urbain, durable et innovant), « attractivité économique » (renouvellement de l'offre foncière immobilière à vocation économique pour accueillir de nouvelles activités et favoriser des activités innovantes dans les domaines maraîcher et forestier) ;
- Deuxième tranche : « rénovation urbaine et politique de la ville » (amélioration des formes d'habitats dans certains sites).

Il s'agit d'affirmer un modèle d'aménagement équilibré, répondant aux besoins de diversification et garant de la qualité de la vie. Ce territoire est en grande partie résidentiel, hormis la plaine maraîchère de la boucle de Seine et le bassin économique de Sartrouville, Bezons, Carrières-sur-Seine et Houilles). Son devenir réside dans le maintien de sa réputation, d'excellence en termes d'environnement naturel et culturel, nonobstant dans le développement d'activités innovantes.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5852 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je vous invite à conserver les documents qui précisent les efforts financiers globaux du Département sur ces territoires, dont les contrats Yvelines Territoires, pourtant substantiels, ne sont qu'une infime partie. Cela renvoie aux débats qui nous avons eus en début de séance sur la nécessité d'avoir un Département en bonne situation financière, car aucune autre collectivité ne peut apporter une aide aussi substantielle, et toujours dans le dialogue et l'échange. Les services s'efforcent d'écouter les besoins et les idées du territoire. Notre sélectivité s'exerce sur la nécessité de dépense. Certains items pertinents n'ont pas été retenus, car la consommation des crédits était insuffisante.

Approbation de deux plans d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants pour les communes de Montigny-le-Bretonneux et Trappes en Yvelines

Marcelle GORGUES, rapporteur – Il s'agit d'approuver deux plans d'aide exceptionnelle aux communes de Montigny-le-Bretonneux et Trappes en Yvelines. Ce plan a été adopté en décembre 2017 pour 2 ans et vise à financer les équipements et aménagements d'espaces publics de proximité dans les 16 plus grandes villes des Yvelines qui regroupent 42 % de la population du département. Le taux d'intervention

est fixé à 50 % et les dépenses subventionnables répondent à un plancher de 2 millions d'euros HT et un plafond de 5 millions d'euros HT.

- À Montigny-le-Bretonneux, il s'agit du financement du projet de construction du pôle culturel Bergson visant à regrouper l'école municipale de théâtre, le conservatoire et le secteur des musiques actuelles dans une seule structure). Les travaux ont fait l'objet d'une autorisation de commencement anticipé et ont démarré en novembre. Le montant prévisionnel des travaux est de 12,547 millions d'euros et la subvention départementale est estimée à 2,5 millions d'euros.
- À Trappes-en-Yvelines : il s'agit de financer deux projets divisés chacun en deux opérations. Le projet 1 concerne la réhabilitation d'équipements municipaux (l'ancienne mairie et les halles du marché pour un montant prévisionnel de plus de 2 millions d'euros). Le projet 2 concerne les aménagements de la plaine de Neauphle (aménagement du complexe sportif Jacques Monquaut avec piscine et cours de tennis et aménagement de l'école Renoir (accès et piste cyclable). Les deux projets représentent un montant de plus de 5 millions d'euros et la subvention départementale proposée est de 2,5 millions d'euros.

Le montant global d'engagement pour le Conseil départemental est de 5 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

Nicolas DAINVILLE – Anne Capiaux et moi-même remercions le Conseil départemental pour ces projets d'aménagement de la Plaine de Neauphle et de Trappes-en-Yvelines. Ces projets changeront le visage de Trappes-en-Yvelines.

Laurence TROCHU – Michel Laugier et moi-même remercions le Conseil départemental pour son implication sur la ville de Montigny-le-Bretonneux.

La délibération 6-5853 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de deux départemental Equipement pour les communes de Freneuse et La Verrière

Josette JEAN, *rapporteur* – Le règlement du départemental Equipement de 2017-2019 a été adopté en juin 2016 pour trois ans. À compter du 1^{er} janvier 2017, le taux d'intervention est fixé à 30 % et le plafond de la dépense subventionnable s'élève à 2 millions d'euros H.T.

• Le départemental Equipement de Freneuse concerne l'aménagement de la place de l'église pour un montant de 531 619 euros, avec une subvention départementale totale de 142 136 euros

• Le départemental Equipement de La Verrière concerne l'aménagement d'une crèche (pour un montant de 1,941 million d'euros) et le réaménagement du cimetière (pour un montant de 541 897 euros).

Pour ces deux opérations, le Conseil départemental versera 600 000 euros de subvention.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

Didier JOUY – Je remercie le Conseil départemental et l'Assemblée. L'aménagement de la place de l'église est la prolongation de la réfection de la rue Leclerc, un quartier qu'il fallait rendre plus agréable.

Nicolas DAINVILLE – Je remercie également le Conseil départemental de cette subvention qui permettra d'améliorer le cimetière de La Verrière, aujourd'hui dans un état lamentable. Le dossier de crèche a provoqué la division de la majorité Verriéroise non sur le projet en lui-même, mais sur le permis de construire. Le conseil municipal a néanmoins voté favorablement.

La délibération 6-5851 est adoptée à l'unanimité.

Retrait du département des Yvelines du syndicat mixte ouvert d'études ''Forum Métropolitain du Grand Paris''

Olivier DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il vous est proposé de mettre un terme à l'adhésion du département des Yvelines au syndicat mixte ouvert d'études du Forum Métropolitain du Grand Paris, entraînant l'arrêt du versement de la contribution financière d'un montant de 50 000 euros. Cette adhésion devait permettre au Département de participer à la réflexion commune sur le projet métropolitain et défendre la place des Yvelines au sein de la future métropole. La dynamique de ce projet a été remise en cause par la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la métropole du Grand Paris sur un périmètre réduit excluant la quasi-totalité des territoires de la grande couronne. Plusieurs communes et départements franciliens dont les Hauts-de-Seine ont suspendu leur adhésion.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-5860 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Ce syndicat, à part taper sur les Départements, n'a pas grande fonction. Il continuera son oeuvre sans notre subvention.

Yvelines/Résidences : adoption d'un PASS pour la réalisation d'une Résidence Accueil avec 1001 Vies Habitat et la commune d'Andrésy

Alexandra ROSETTI, rapporteur — Cette délibération porte sur l'octroi d'une subvention de 300 000 euros au bailleur 1001 Vies Habitat pour la réalisation d'une résidence accueil sur la commune d'Andrésy. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du programme départemental Yvelines /Résidences, qui vise à encourager le développement de l'offre de logements spécifiques en direction de public ayant des besoins particuliers comme les jeunes, les seniors, les personnes en situation d'exclusion ou les personnes souffrant d'un handicap psychique ou mental. Ce projet fait partie de la programmation d'opérations figurant au contrat d'Yvelines/résidences de la C.U. Grand Paris Seine et Oise et concerne la création d'une résidence de 30 places à destination de public souffrant d'un handicap psychique, stabilisé et à faibles ressources. Cette résidence leur offrira un logement autonome pérenne, dans un cadre collectif et sécurisant, permettant d'éviter les phénomènes d'isolement et d'assurer la continuité des soins. L'association A.P.A.J.H. Yvelines sera le gestionnaire de la résidence, réalisée sur un foncier lui appartenant.

La subvention octroyée par le Département permet de palier les contraintes techniques du projet, d'améliorer l'équipement de la résidence dans les logements et les parties communes, et d'atteindre un loyer d'équilibre à la 19ème année d'exploitation au lieu de la 34ème. La subvention départementale représente 7 % du coût de reviens situé à 4,2 millions d'euros. Il s'agit de la 3ème Résidence accueil financée par le Département et construite sur le territoire Yvelinois. Deux autres projets sont en gestation.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Marie-Hélène AUBERT – Je suis très heureuse que le Département accompagne ce genre de projet, qui est une bonne alternative aux établissements pour les personnes en situation de handicap. Même s'il s'agit d'un handicap léger, on connaît la difficulté rencontrée par les personnes atteintes d'un handicap psychique de se maintenir dans un logement. Les bailleurs sociaux remontent fréquemment ces difficultés à la commission de prévention des expulsions locatives que je préside. Ce phénomène prend de l'ampleur. Ces solutions de résidence-accueil sont réellement des alternatives bienvenues.

La délibération 5-5847 est adoptée à l'unanimité.

Programme Habiter Mieux : Adoption de la Convention 2019-2023 avec l'ANAH

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Le Département porte depuis plus de 30 ans une politique d'amélioration de l'habitat en direction des propriétaires les plus modestes, qui bénéficient ainsi d'un accompagnement gratuit pour le montage de leurs dossiers et d'aides financières aux travaux, en complément des aides de l'Agence Nationale de

l'Habitat (A.N.A.H.). Cette délibération porte sur l'adoption d'une nouvelle convention avec l'A.N.A.H. pour le déploiement du programme « habiter mieux ». L'objectif de cette convention est de valider les objectifs, le budget et les modalités d'animation du Programme d'Intérêt Général 2 (P.I.G. 2). Ce programme national a été lancé en fin d'année 2010 par l'A.N.A.H afin d'aider les ménages les plus modestes. Le financement de ces travaux vise à lutter contre la précarité énergétique des ménages. Les collectivités ont la possibilité de renforcer le déploiement de ce programme sur leur territoire par la mise en place de P.I.G. permettant de mobiliser des opérateurs spécialisés pour assurer le repérage, la communication et l'accompagnement des ménages dans l'élaboration de leurs scénarii de travaux et plans de financement, ainsi que dans le montage de leur dossier de demande d'aide. Il s'agit également d'apporter une aide directe aux ménages en complément de celle de l'A.N.A.H. Entre 2015 et 2017, le premier P.I.G. mis en place par le Conseil départemental des Yvelines était le seul d'Île-de-France. Au terme des trois années de mise en œuvre, les objectifs ont été largement dépassés avec 2 926 ménages aidés pour un objectif de 2 000.

Il vous est aujourd'hui proposer de vous engager dans nouveau P.I.G. pour une durée de 5 ans (2019-2023), avec des objectifs plus ambitieux de 1 200 ménages par an, soit 6 000 sur la durée du P.I.G., dont :

- 564 dossiers/an pour la C.U. Grand Paris Seine et Oise, la C.C. Portes d'Ile-de-France et la C.C. du pays Houdanais,
- 360 dossiers/an pour la C.A. Saint-Germain-Boucles-de-Seine, la C.A. Versailles Grand Parc, la C.C. Haute Vallée de Chevreuse, et la C.C. Gally-Mauldre,
- 276 dossiers/an pour la C.A. Saint-Quentin-en-Yvelines, la C.C. Coeur d'Yvelines, et la C.A. Rambouillet territoires.

Le Département prévoit également le renforcement d'interventions en copropriété, notamment dans les copropriétés situées en quartiers « politique de la ville ».

Le budget total de ce nouveau P.I.G. est de 72,7 millions d'euros, soit 14,5 millions d'euros par an. Ce budget est porté à 90 % par l'A.N.A.H. et le budget total pour le Conseil départemental s'élève à 17,9 millions d'euros, soit 3,6 millions d'euros par an, dont 600 000 euros pour financer de l'ingénierie (500 euros par dossier) et 3 millions d'euros pour les aides aux ménages. C'est l'engagement du Département qui permet de mobiliser davantage les aides de l'État pour les Yvelinois : un euro engagé par le Département génère 3 euros d'aide de l'A.N.A.H. Les opérateurs de ce nouveau P.I.G. sont en cours de notification pour un démarrage au 1^{er} janvier 2019.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5848 est adoptée à l'unanimité.

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ilede-France – Exercices 2011 et suivants (débat)

PRESIDENT, *rapporteur* – Je vous incite à le lire ce rapport, qui concerne notre politique de coopération décentralisée, plutôt qu'à lire les commentaires qui y ont été apportés dans des articles peu bienveillants. Ce rapport a été rédigé sans aucune complaisance et contient de nombreux de jugements de valeurs et des opinions de démonstration. On nous y reproche d'accompagner dans la durée un nombre limité de collectivités. Si nous avions accompagné sur la même durée un grand nombre de collectivités, je ne doute pas qu'on nous aurait également reproché une politique de saupoudrage.

Quels sont les reproches principaux qui nous sont faits dans ce rapport ?

Tout d'abord, il nous reproche de dépenser plus d'un euro par Yvelinois pour cette action de coopération. Ce serait au contraire pour moi un compliment que d'être le premier Département financeur de l'aide au développement, semble-t-il avant même les Hauts-de-Seine. Je crains que cette affirmation soit fausse. Nous sommes bien éloignés – comme l'est également la coopération de développement portée par l'État de son objectif de 0,7 % du P.I.B. – d'une dépense de 1 euro par habitant. Si nous l'avons dépassé sur la fin de la période étudiée (environ 1,10 euros), nous étions largement en-deçà à son début.

On nous reproche par ailleurs que certains des projets que nous avons soutenus ont échoué. Nous avons par exemple investi dans des gîtes à vocation touristique au Liban et qui ne sont pas utilisés. Je vous l'accorde, nous n'avions pas prévu la guerre civile en Syrie ni le fait qu'elle amènerait 1,5 million de réfugiés au Liban.

On nous dit également que nos opérations ne sont pas toujours aussi justifiées que la Chambre le voudrait. Cette opinion est subjective. Il est essentiel de retenir qu'il s'agit d'opérations réelles et concrètes. J'organise régulièrement des déplacements auxquels je convie les élus – près d'un tiers de notre assemblée s'est déjà déplacé dans les différents pays – afin de constater de leurs yeux la réalité de ces réalisations. Plusieurs élus et une fonctionnaire du Département ont ainsi constaté l'existence d'une digue en zone subsahélienne pour protéger des crues. Nous pouvons également constater sur place l'impact de nos réalisations. Ces actions n'ont pas été menées dans la plus parfaite ignorance. Depuis 2014, notre Assemblée a été saisie de plus de 90 délibérations, qui représentent 1 600 pages de rapport.

La Chambre régionale nous critique, mais reprend souvent nos propres évaluations. Nous reconnaissons nous-mêmes nos insuffisances lorsque nous les constatons.

Je vous invite à lire ce rapport avant de lire les articles, ce qui vous permettra de constater un certain décalage. J'aurais dû m'étonner de l'intérêt que certains médias ont porté à cette affaire, au vu des difficultés que nous rencontrons pour attirer l'attention des journaux sur nos initiatives les plus innovantes et les plus importantes. Voici deux ans, la Chambre régionale a rendu un rapport sur nos dépenses sociales (qui

représentent plusieurs centaines de millions d'euros par an). Le directeur des finances publiques de l'époque nous déclarait qu'il n'avait jamais vu de rapport aussi louangeur au cours de sa carrière. Pourtant, je n'ai pas le souvenir qu'une seule ligne ait été écrite sur ce sujet. Cet intérêt soudain pour la coopération décentralisée du Département m'aurait donc étonnée, si je n'étais pas tombé la veille de la dernière pluie. J'ai honte pour ceux qui ont monté de toute pièce cette manipulation médiatique. Je souhaiterais qu'ils choisissent d'autres sujets de dénigrement que cette coopération décentralisée, car elle est marginale budgétairement parlant, mais qui est probablement une des plus belles actions que nous menons, parce qu'elle produit des résultats remarquables et considérables.

Dans la mesure où nous allons aborder par la suite la question de la défense fonctionnelle, je veux présenter mes excuses à Yves Vandewalle. Il semble que je l'injurie lorsque je lui reproche d'avoir une détestation à mon égard. Je n'avais pas compris que relayer le *tweet* d'un blog satyrique, condamné pour diffamation à mon égard pour une fausse histoire d'utilisation d'une Maison des Yvelines pour une action politique, était un débat de fond. Tweeter une fausse information a été un élément vraiment essentiel au débat sur la coopération décentralisée.

Olivier DE LA FAIRE – J'atteste de ce que j'ai pu voir lors de notre déplacement la semaine précédente au Sénégal : la digue existe bel et bien, je suis monté dessus avec mes collègues ! Nous avons pu en comprendre toute sa nécessité dans la vie de la ville. Nous pouvons être fiers de ce que le Département a pu apporter là-bas. Nous avons vu la belle maison des Yvelines, qui est imitée par beaucoup et qui est moyen de maintenir des populations et une économie sur place. J'ai été impressionné par toutes les cultures que nous avons pu voir et le développement de l'agriculture sur place. 5 000 m² de rizières ont été aménagés et la ville nous indique qu'elle ne peut en exploiter que 1 300 fautes de main-d'œuvre. Ces exploitations agricoles sont un moyen de maintenir les populations sur place. Il est bien moins coûteux d'investir dans ces pays que d'investir dans une politique de la ville qui ne porte pas toujours ses fruits.

Je suis membre de la coopération nationale décentralisée, à laquelle j'ai assisté la semaine dernière. Le ministre des Affaires étrangères y a salué le travail des collectivités. On peut s'étonner de la teneur des propos du rapport, qui ne sont pas en adéquation avec les politiques de l'État. Il a assuré que le rôle des collectivités est un élément fort de la réussite des projets de coopération, par leur proximité et leur présence dans la durée. Cette coopération est un merveilleux moyen de renforcer notre politique de développement dans ces pays. Les Yvelines s'inscrivent parfaitement dans tous les critères du projet de loi.

Marie-Hélène AUBERT – Depuis 8 ans que je suis active au sein de la coopération décentralisée du Département, je souhaite apporter mon témoignage. La Chambre régionale des comptes nous a fait des remarques, plus ou moins justifiées et toutes explicables. Elles ont essentiellement porté sur la forme et non sur le fond, comme voudraient le faire croire certains. Non, il n'y a pas de corruption, ni de gaspillage, ni d'escamotage de l'argent public yvelinois, ni volonté de dissimuler quoi que ce soit.

Certains ont repris ce rapport pour faire un procès politique, contre notre Président si ce n'est contre notre institution, en déformant les propos de la C.R.C.

De ces gens qui hurlent au scandale, combien ont réellement lu le rapport et savent ce que nous faisons réellement. Personne ne nous a demandé un éclairage contradictoire sur ces allégations. Permettez-moi donc de saisir cette occasion de le faire, en vous citant quelques exemples concrets, car je suis intimement convaincue du bien-fondé et de l'utilité impérative de notre action.

Nous ne sommes pas une O.N.G.: nous n'avons pas vocation à construire ni à financer des infrastructures (puits, routes...). Nous n'avons pas vocation à changer de projet en fonction des financements. Nous sommes une collectivité territoriale et à ce titre, nous avons privilégié l'accompagnement d'autres collectivités, dans un nombre limité de pays, afin de pouvoir nous inscrire dans la durée. C'est ce qu'on nous reproche, mais ce qui en fait la valeur ajoutée. Notre politique consiste à donner la main à ces communes pour les aider à monter en compétences et à monter leurs projets. Nous sommes à côté, nous ne faisons pas à leur place. C'est la collectivité locale qui met en œuvre. On parle d'apprentissage de la démocratie, de la gestion de projet, de recherche de financements, etc. Cet apprentissage « sur le tas » est bien plus efficace là-bas que des journées de formation virtuelles et académiques trop abstraites pour ces élus locaux. Je dis cela sans condescendance, car je suis admirative de la manière dont ils développent des compétences à partir des projets que nous construisons ensemble. Cet apprentissage prend du temps, car nous cherchons à intervenir sur le long terme. Nous devons tenir des réalités africaines, et nous ne pouvons pas plaquer notre mode fonctionnement sur les institutions africaines.

Je citerai quelques exemples concrets pour illustrer mes propos.

Dès 2007, le Conseil départemental des Yvelines a accompagné une commune rurale située à l'extrémité d'une piste au Togo dans son projet d'organisation de petits paysans en coopérative, afin de leur permettre de s'organiser face aux fluctuations des marchés. Ce projet était fabuleux et nous avons réussi à faire sortir ces paysans d'une grande précarité et l'agriculture s'en était trouvée renforcée dans ce secteur, qui est le grenier du Togo. Malheureusement, nous avons dû stopper cette coopération, car la collectivité locale ne jouait pas le jeu et attendait que nous fassions à sa place. Ce n'est pas la règle que nous nous sommes fixée : nous concentrons notre appui sur ceux qui ont envie de faire.

Je suis référente du Togo et du Bénin depuis 2011. J'ai pu constater combien certains avaient pris en main leurs affaires et leurs projets. Le projet de gestion des déchets au Bénin que nous examinerons dans la délibération suivante en est une bonne illustration. Il a démarré en 2011 avec de gros financements de l'U.E. (65 %), une intercommunalité naissante, des maires dubitatifs sur la procédure de marchés publics pour lancer des chantiers et qui se saisissaient mal du principe de l'intercommunalité et y voyaient davantage de contraintes que d'avantages. Six ans plus tard, à la fin du programme, en 2017, les six maires s'organisent ensemble, sont motivés et solidaires pour aller rencontrer l'U.E. à Cotonou et négocier 6 mois de délais pour achever le

projet. Ils ont dû préparer l'audience, argumenter leur demande et prouver leur volonté de faire. Je me suis contentée de les accompagner et j'ai pu constater que l'apprentissage avait porté ses fruits.

La municipalité d'Aného, au Togo, nous a sollicités pour l'accompagner sur des projets qu'elle souhaitait porter, notamment un programme d'assainissement individuel et un lycée technique professionnel. Cette idée de Lycée est née chez le maire d'Aneho alors qu'il voyait sa population se paupériser faute de travail. La moitié de la population de 25 000 habitants à moins de 15 ans. Pourtant, les besoins d'embauche existent, ne serait-ce que sur le proche port de Lomé, un des plus importants d'Afrique de l'Ouest. Les entreprises locales vont chercher une main-d'œuvre qualifiée au Ghana. Le maire a été, tout au long de ce projet, aux manettes des décisions. Nous l'avons co-construit avec lui, avec des idées innovantes pour assurer l'autonomie et la pérennité du projet. Nous y avons également trouvé notre compte, avec 10 B.R.S.A. qui ont contribué à ce lycée en y fabriquant des briques et ont trouvé une fierté dans leur travail là-bas, au sein d'un chantier d'insertion bien plus économique et efficace qu'en France. Nous avons par la suite dupliqué ce chantier au Sénégal. Aujourd'hui, le lycée a vu le jour et forme 180 élèves dont un quart de filles, dans des filières techniques électrotechniques. Il fonctionne avec un comité de gestion d'établissement au sein duquel siègent les plus grosses entreprises du pays. En France, les élèves et les professeurs d'un lycée versaillais se sont mobilisés pour accompagner la formation des professeurs locaux. Chacun est à sa place, dans ses compétences, a permis à la jeunesse d'Aného de pouvoir rester sur place et d'y vivre dignement.

La coopération décentralisée en Yvelines ne repose pas uniquement sur ses partenariats avec les collectivités. Il s'agit également de la dynamique de tout notre département. La création du G.I.P. Yvelines Coopération Internationale et Développement en 2015 (Y.C.I.D.) a permis de réunir tous les acteurs yvelinois de la coopération internationale : associations, collectivités ou entreprises afin d'être associés à la gouvernance des fonds et à la coordination des actions. Y.C.I.D. réunit aujourd'hui 173 membres et 224 sont attendus en 201921 communes ont accord de coopération. C'est une belle synergie collective qui a été organisée. La solidarité yvelinoise internationale est également représentée par les 21 communes qui ont signé un accord de coopération avec des villes africaines, par les collèges qui se mobilisent, par les dizaines de jeunes qui partent chaque année en chantiers humanitaires.

Pour conclure, ce rapport de la Chambre régionale des comptes a ceci de positif qu'il nous questionne sur la lisibilité de notre politique par les habitants. Nous avons le devoir de mieux expliquer ce que nous faisons (pourquoi et comment), de nous requestionner. Nous nous sommes déjà attelés à cela au sein de la commission et nous ferons des propositions en 2019. Personne aujourd'hui ne peut remettre en cause l'impérative nécessité d'œuvrer pour que les populations du Sud puissent trouver chez elles de quoi vivre dignement afin d'éviter cette immigration de survie dont nous voyons débouler seulement aujourd'hui les prémisses. Il existe aujourd'hui une prise de conscience mondiale du fait que la pauvreté est à l'origine des principaux déséquilibres qui affectent la stabilité et l'avenir de la planète. La pauvreté est

également à l'origine du déficit de gouvernance et de démocratie dans ces pays. La faible éducation, l'insatisfaction des besoins de base, l'absence de perspectives font le jeu des régimes autoritaires et de la corruption.

Aujourd'hui, l'État ne peut pas tout. Cette aide au développement doit pouvoir être faite en proximité pour être efficace. Qui est mieux placée qu'une collectivité pour aider une autre collectivité dans ses projets ? Enfin, comme le répète régulièrement Jean-Marie Tétart, initiateur de cette politique de coopération avec notre Président, « si ce n'est pas par altruisme que nous le faisons, faisons le par égoïsme, car nous nous sommes tous concernés »

Je remercie les services du Département, qui ont réalisé un très beau travail de récapitulatif de la coopération décentralisée.

Anne CAPIAUX - J'ai fait partie de la dernière mission au Sénégal. Cette expérience a été très enrichissante. J'ai vu des projets qui se mettent en place pour le maintien dans des conditions de sécurité et de santé pour les populations, des projets de lutte contre l'extrême pauvreté de ces populations vivant dans des sites reculés, loin des centres de santé, des écoles, des projets pour leur donner la faculté de vivre sur place leur histoire et dans leur pays. Nous n'apportons pas uniquement des moyens financiers à ces populations, mais également un savoir-faire pour leur permettre de mettre en place des projets qui améliorent le quotidien de ces populations et développent une économie. Par exemple, une partie de la récolte de pommes de terre cultivée sur un champ de 40 hectares sert à nourrir les familles sur place, et une autre alimente une économie en étant vendue à Dakar. Sur place, les 40 jeunes qui sont employés n'ont pas envie de quitter leur village et y développent des choses.

Un centre de santé a été développé pour une somme modique de 16 000 euros, selon la technique de voûte nubienne, ce qui a généré des emplois sur place, car les briques de construction sont fabriquées par des jeunes et des gens du village. Ce centre de santé a permis de développer un centre d'accouchement pour les quatre villages alentour, ce qui évite aux femmes d'aller à Dakar (450 km de pistes en jeep).

Nous avons également pu constater tous les efforts développés sur les projets d'éducation, notamment pour aider à la scolarisation des filles. Dans un village, le fait d'avoir construit deux toilettes pour 2 000 euros a permis de faire venir les filles à l'école. La scolarisation des filles permet également de reculer l'âge du mariage.

Nous avons rencontré nos homologues conseillers départementaux des régions de Matam et Podor, et nous avons constaté leur implication dans les projets. Nous avons été reçus par les présidents de Conseils départementaux, qui ont exposé les projets qu'ils souhaitaient mettre en place.

Enfin, j'ai rencontré la formidable équipe qui travaille à la fameuse « Maison des Yvelines ». Ces quatre jeunes sont impliqués dans tous les projets, qui parcourent des kilomètres pour accompagner et accélérer les projets, motiver les gens dans tous ces petits villages.

Alexandre JOLY – Je souhaite également rappeler ce qu'ils nous apportent ici. Les jeunes de Houilles qui sont partis là-bas ou les jeunes Sénégalais qui sont venus à Houilles sont restés en contact plusieurs années après et sont transformés. Il n'y a pas plus belle école de citoyenneté et d'humanité dans un monde appelé à bouger.

Anne CAPIAUX – Nous avons rencontré sur place une jeune fille de Houilles.

Nicolas DAINVILLE - Voici quelques années, j'étais plutôt dans la théorie « la Corrèze plutôt que le Zambèze ». Grâce au déplacement que j'ai eu l'opportunité d'effectuer au Sénégal, j'ai compris qu'en aidant Boudiri ou Tambacounda, qu'en aidant ces coins reculés de l'Afrique, nous résolvions également une partie des problèmes de Versailles, Trappes et La Verrière. Je citerai le témoignage d'un homme qui a fondu en larmes en évoquant les 18 morts de son village, partis en Europe et qui ont péri en Méditerranée. Au Sénégal, où 50 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté, le devoir des Français, des Européens et des Occidentaux est de répondre à cette explosion démographique africaine. L'Afrique compte 1,2 milliard d'habitants aujourd'hui et en comptera 2,5 milliards d'ici 2050 et 4 d'ici 2100. Nous allons inévitablement vers ce que certains experts nomment une ruée vers l'Europe. Cet homme a souligné sur place que migrer n'était plus du courage, mais de la folie. Notre devoir est d'aider ces pays à fixer leurs populations sur place, qui sont une force vive importante dont ils ne doivent pas se priver. La phrase de la géographe Sylvie Brunel m'a profondément marqué: « Quand un pays se développe, les gens n'en partent pas, mais y reviennent ». Lors de ce déplacement, j'ai pu le constater qu'un certain nombre de ressortissants revenaient dans leur pays d'origine pour y apporter ce qu'ils avaient pu apprendre à l'étranger.

Un certain nombre de responsables politique ont évoqué, et je partage leur avis, la nécessité d'un « plan Marshall pour l'Afrique », qui doit être mêlé de bienveillance, mais également de fermeté. Le 21ème siècle sera la clé de la réussite à la fois de l'Afrique et de l'Europe. J'achèverai mon intervention sur cette phrase « si la misère des pays africains n'est pas résolue à la racine, aucune loi, aucune frontière même si elles sont indispensables, n'arrêtera ces hommes et ces femmes à la recherche d'un avenir meilleur. »

Josette JEAN – En 2010, j'ai accompagné Jean-Marie Tétart au Sénégal avec quelques autres maires du département, avec pour mission de prendre sous notre aile un petit village de Casamance. Cette coopération dure depuis 8 ans. Tous les ans, certains conseillers municipaux d'Orgerus, Houdan ou Bazainville partent régulièrement làbas, pour une somme très modique et apportent un grand bonheur à ces villages. Nous ne pouvons qu'être fiers de ces missions.

L'assemblée départementale donne acte du débat.

Pierre Bédier laisse quelques instants la présidence à Ghislain Fournier pour procéder au vote de la délibération suivante, liée à ces différentes affaires. Il quitte temporairement la séance.

Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil départemental des Yvelines

Ghislain FOURNIER, *rapporteur* – La protection fonctionnelle vise à protéger les agents publics ou les élus lorsqu'ils sont victimes d'attaques ou d'infractions en raison de leur fonction. Le Président du Conseil départemental est attaqué. Il est proposé que le Département protège et apporte une assistance juridique au Président, car le journaliste Pierre Legrand et l'auteur d'un compte « C'est poétique » ont publié sur leur compte Twitter des propos diffamatoires à l'encontre du Président dans le domaine de la coopération décentralisée.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5868 est adoptée à l'unanimité.

Convention de coopération 2018-3 avec le groupement intercommunal du Mono

Clarisse DEMONT, *rapporteur* – Depuis 2007, le département des Yvelines anime une politique de coopération internationale appelée « Yvelines, partenaires du développement » dont les orientations nouvelles pour la période 2015-2020 ont été adoptées par le Conseil départemental le 27 novembre 2015. Cette politique est organisée autour de trois activités : la coopération décentralisée qui est portée et mise en œuvre par le Département ; le soutien aux initiatives de solidarité internationale des acteurs yvelinois ; et la promotion en Yvelines des enjeux et de la dynamique de coopération internationale, portée par Y.C.I.D.

Dans le cadre de son accord de coopération décentralisée avec le groupement intercommunal du Mono au Bénin, le Département soutient aujourd'hui un programme de renforcement des capacités de mobilisation des ressources fiscales dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Internationale des Maires francophones et avec l'appui d'un financement du ministère français des Affaires étrangères.

Pierre BEDIER revient en séance et reprend la Présidence.

Ce programme a pour but entre autres de permettre au GI-Mono d'être autonome dans la gestion de ses services et en particulier le service de collecte et de gestion des déchets que nous avons mise en place entre 2011 et 2017 avec un financement de 65 % de l'U.E. en attendant que ces rentrées fiscales soient opérationnelles, nous souhaitons que le service des déchets ne périclite pas et nous avons souhaité l'accompagner de façon ponctuelle en fonction des besoins pendant 4 ans. Nous avons évalué ces besoins avec l'ONH Aquassistance (sous mécénat de Suez-Environnement). Cette évaluation a conclu que :

• Les moyens de collecte des déchets en porte-à-porte (moto-charrettes) étaient vieillissants

- Il existe un déficit de bennes pour couvrir l'ensemble des points de regroupement des déchets
- Les centres de tri manquent de matériel pour faire face aux flux déposés

Une convention de coopération est ainsi proposée pour cet appui ponctuel entre le Département et le GI-Mono, pour un montant de 60 000 euros. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention annuelle.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5857 est adoptée à la majorité (moins une abstention d'Yves Vandewalle).

Rapport présentant les actions entreprises par le Département suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes de décembre 2017

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Le rapport définitif de la Chambre vous avait été présenté le 22 décembre et était assez dithyrambique, avec toutefois certaines remarques et recommandations. Aujourd'hui, nous vous présentons les actions correctrices réalisées durant l'année 2018. Les actions ont été menées dans les domaines des ressources humaines et de la finance.

Ressources humaines

La Chambre régionale souhaitait que le Conseil départemental modifie certaines affectations comptables concernant la rémunération du personnel et mette en place un outil informatique plus performant, permettant de mieux contrôler l'évolution de l'effectif et de la masse salariale. Cela nous a permis d'expliquer à la Chambre régionale que l'augmentation sensible des effectifs en 2017 s'expliquait par la volonté du Conseil départemental de limiter le nombre de R.S.A. en créant des C.U.I., ce qui avait fait sensiblement augmenter les effectifs de 80 personnes. Les personnes embauchées en C.U.I. étaient parmi les P.S.A. du Département.

La Chambre avait également demandé au Conseil départemental une mise en conformité de la rémunération des agents contractuels, qui manquait de clarté en matière de grille indiciaire et de conformité à la réglementation de leur régime indemnitaire. Ceci a également était fait dans le domaine de la bonification exceptionnelle, que nous avons remplacée fin 2017 par le régime R.I.F.S.E.E.P. et par un régime indemnitaire adapté aux cadres non concernés par le R.I.F.S.E.E.P..

Le rapport de la Chambre pointait l'absence d'un dispositif de contrôle efficace du temps de travail. Nous avons tout d'abord supprimé une journée de congé lors d'une délibération 2018, car la totalité des heures travaillées était insuffisante par rapport à la règle. Nous avons une certaine réticence à contrôler plus avant le temps de travail des agents, car 400 d'entre eux sont concernés par le télétravail. Nous estimons qu'il

est préférable de contrôler la mission plutôt que le temps de travail accordé aux différentes tâches.

Enfin, le rapport de la Chambre régionale a acté l'absence de délibération relative à la mise à disposition de véhicules de fonction, ce qui a été corrigé. Le nombre de véhicules a sensiblement diminué. Il en est de même pour les logements de fonction.

Finances

Le rapport demande l'amélioration le rapport du D.O.B. par la prospective à moyen terme et par davantage de précision concernant la masse salariale, ce que nous avons fait. Enfin, le rapport nous a reproché de ne pas avoir suffisamment « dépoussiéré » la gestion des autorisations de programme. Nous en avons supprimé 32 et avons modifié les règles applicables à 5 autres.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRESIDENT – Concernant les véhicules, j'ai demandé au Directeur général des services d'examiner comment intégrer l'hybridation systématique des véhicules dans le cadre du renouvellement de la flotte.

La délibération 1-5859 est adoptée à l'unanimité.

Communication de l'avis de la Chambre régionale des Comptes de rejet d'une demande d'inscription d'une dépense obligatoire (débat)

M. LE PRESIDENT – Le Conseil départemental avait un conflit avec la Mantes-la-Ville qui considérait qu'une subvention de C.D.O.R. devait lui être versée, alors que le Conseil départemental considérait au contraire qu'elle ne devait pas l'être, dans la mesure où les objectifs du C.D.O.R. n'avaient pas été atteints. La Chambre régionale nous a donné raison : un contrat engage les deux signataires et chacun doit respecter ses obligations.

La délibération 9-5869 est adoptée à l'unanimité.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à la télévision locale TV 78

Jean-Noël AMADEI, *rapporteur* – Le Conseil départemental appuie depuis longtemps les radios et télévisions locales. Il a, à ce titre subventionné pendant de nombreuses années TVfil 78 et Yvelines Première. Yvelines Première n'existe plus, TVfil 78 s'appelle désormais TV 78 et il nous est demandé de verser la subvention antérieurement réservée à Yvelines première à TV 78, soit 70 000 euros afin de permettre à TV 78 d'être diffusée sur l'ensemble du Département et de respecter ses obligations vis-à-vis du Conseil départemental.

M. LE PRESIDENT – Chacune de ces TV ne couvrait pas l'ensemble du territoire. Leur audience ne doit pas être très élevée, mais ces télévisions font partie de l'obligation que se doit d'avoir un département d'essayer de faire connaître au mieux les actions publiques sur son territoire.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5865 est adoptée à l'unanimité.

Concessions de logements - Modalités d'attribution

Yann SCOTTE, rapporteur – Il s'agit des appartements et logements de fonction par nécessité absolue de service. Le régime des concessions de logement accordées aux agents du Département est actuellement régi par une délibération du 11 juillet 2014, visant à mettre en conformité l'octroi de logements de fonction. La liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service figure en annexe à cette délibération. Il est nécessaire de modifier le mode de fixation de l'éligibilité des personnels pouvant prétendre à ce type de concession. Il existe deux types de logement de service : Les concessions par nécessité absolue de service et les conventions d'occupation précaire avec astreinte. Pour les deux catégories de logements de fonction, les surfaces sont limitées et déterminées en fonction du nombre de personnes à charge du bénéficiaire occupant le logement, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement. Afin de pouvoir répondre rapidement aux exigences d'évolution du fonctionnement des services du Département, il convient donc de modifier le mode de désignation des personnels pouvant bénéficier d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

M. LE PRESIDENT – L'un d'entre vous m'a demandé s'il était possible de mettre en location un logement dont il serait propriétaire et qui pourrait intéresser le Département : cela n'est pas possible pour un membre de l'exécutif, au risque d'avoir une prise illégale d'intérêt.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5841 est adoptée à l'unanimité.

Suppression d'un emploi

Clarisse DEMONT, *rapporteur* – le Conseil départemental est seul compétent pour créer ou supprimer un emploi nécessaire à la poursuite de l'intérêt général. Dans ce cadre et suite à l'effort de modernisation, les évolutions de mission des directions du Développement nécessitent de supprimer un poste de catégorie A. Cette mesure prend effet à la date de la délibération.

Cette délibération a reçu un avis favorable de Affaires Européennes et Générales.	e la Commission des Finances, des
La délibération 1-5858 est adoptée à l'unanimité	<i>5</i> .
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée	à 13 heures 40.
Le Secrétaire :	Le Président :
Karl OLIVE	Pierre BEDIER

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
ADOPTION DES COMPTES RENDUS ANALYTIQUES N° 983 DU 29 JUIN 2018, N° 984 DU 28 SEPTEMBRE 2018, ET N 985 DU 23 NOVEMBRE 2018
RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (COMMUNICATION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL)
TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019
MODALITES D'OUVERTURE DES CREDITS 2019
AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LE DEPARTEMEN DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA FORMATION DES ASSISTANTS MATERNELS
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS. HEBERGEMENT LOGEMENT 2019
FONDS DE SOLIDARITE INTERDEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT 1
MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION DANS LES COLLEGES POUR LES COMMENSAUX 1
ADAPTATIONS DE L'APPEL A PROJETS "MAISONS MEDICALES" 2
ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALISEE A MAULE 2
ADOPTION DE NEUF OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET DE RESTRUCTURATION DES COLLEGES : MARYS. BASTIE A VELIZY, JEAN ZAY A VERNEUIL-SUR-SEINE, PAUL ELUARD A GUYANCOURT, ARTHUR RIMBAUD A AUBERGENVILLE, ALBERT EINSTEIN A MAGNY LES HAMEAUX, LA MARE AUX SAULES A COIGNIERES, LE BOID'AULNE A CONFLANS-SAINTE-HONORINE, LOUIS PASTEUR A LA CELLE SAINT CLOUD, LA MAULDRE A MAULD 2
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DES YVELINES POUR LA PERIODE 2019-2021 2
APPROBATION DU DOSSIER DE PRISE EN CONSIDERATION ET ORGANISATION DE LA CONCERTATION RELATIV. AU PROJET DE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE L'EUROPE ENTRE LA RUE DE LA FAISANDERIE E L'AVENUE DE PONTOISE (RD 30) A POISSY
PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2018 D'AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL
POLITIQUE AGRICOLE DEPARTEMENTALE 2018-2020.DISPOSITIF PROTECTION INTEGREE DU BLE, PROGRAMM. DE DEVELOPPEMENT RURAL ILE-DE-FRANCE, DISPOSITIF AGRICULTURE LEADER 2

OISE	VE E1
APPROBATION DU CONTRAT YVELINES TERRITOIRE DE SAINT GERMAIN BOUCLE DE SEINE	30
APPROBATION DE DEUX PLANS D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES DE PLUS DE 25 000 HABIT. POUR LES COMMUNES DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX ET TRAPPES EN YVELINES	31
APPROBATION DE DEUX DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT POUR LES COMMUNES DE FRENEUSE E VERRIERE	ET LA 32
RETRAIT DU DEPARTEMENT DES YVELINES DU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES "FORUM METROPOLI DU GRAND PARIS"	ITAIN 33
YVELINES/RESIDENCES: ADOPTION D'UN PASS POUR LA REALISATION D'UNE RESIDENCE ACCUEIL AVEC VIES HABITAT ET LA COMMUNE D'ANDRESY	C 1003 34
PROGRAMME HABITER MIEUX : ADOPTION DE LA CONVENTION 2019-2023 AVEC L'ANAH	34
RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRAN EXERCICES 2011 ET SUIVANTS (DEBAT)	NCE - 30
DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE MONSIEUR PIERRE BEDIER, PRESIDENT DU CON DEPARTEMENTAL DES YVELINES	VSEII 42
CONVENTION DE COOPERATION 2018-3 AVEC LE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU MONO	42
RAPPORT PRESENTANT LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LE DEPARTEMENT SUITE AUX OBSERVATIONS L CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE DECEMBRE 2017	DE LA 43
COMMUNICATION DE L'AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE REJET D'UNE DEMA D'INSCRIPTION D'UNE DEPENSE OBLIGATOIRE (DEBAT)	ANDI 44
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA TELEVISION LOCALE TV 78	44
CONCESSIONS DE LOGEMENTS - MODALITES D'ATTRIBUTION	45
SUPPRESSION D'UN EMPLOI	45
SOMMAIRE	47